

# L'ACTION UNIVERSITAIRE

REVUE DES DIPLÔMÉS DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



VOLUME II, N° 4  
Mars 1936

# Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal.

## Comité d'honneur :

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec  
Le cardinal-archevêque de Québec  
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université  
Le président général de l'Université  
Le recteur de l'Université  
Le président de la Commission d'Administration de l'Université  
Le premier ministre de la province de Québec  
Le secrétaire de la province de Québec  
Son Honneur le maire de Montréal

## Comité exécutif :

Me Arthur Vallée (Droit), président.  
Docteur Ernest Charron (Chirurgie dentaire), 1er vice-président.  
Docteur Louis-Charles Simard (Médecine), 2e vice-président.  
M. Jules Labarre (Pharmacie et Sciences), secrétaire.  
M. Yves Leduc (Droit et Sciences Sociales), trésorier.  
Docteur Stephen Langevin, ancien président.  
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*.

## Comité du Fonds des Anciens :

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Henri Lanctôt,  
Docteurs Edmond Dubé, Damien Masson, Eudore  
Dubeau, Stephen Langevin, Docteur Louis-Charles  
Simard, trésorier.

## L'Action Universitaire :

Jean Bruchesi (Droit), rédacteur en chef.

## Conseil général :

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants :  
Droit : Me Charles-Emile Bruchesi et Me Roger Brossard (délégués provisoires).  
Médecine : Docteur Donatien Marion et Docteur Jean Saucier.  
Philosophie : Mlle Juliette Chabot et M. Hermas Bastien.  
Lettres : M. Jean Bruchesi (délégué provisoire).  
Sciences : Docteur Georges Préfontaine et M. Philippe Montpetit.  
Chirurgie dentaire : Docteur Théo. Côté et docteur Paul Geoffrion.  
Pharmacie : MM. Paul Gagnon et Marius Létourneau.  
Sciences sociales : Me Fernand Chaussé et M. Raymond Tanghe.  
Agriculture : MM. Fernand Corminbœuf et Aimé Gagnon (délégués provisoires).  
Optométrie : MM. Armand Messier et Roland de Montigny.  
Médecine vétérinaire : Docteur J.-H. Villeneuve (délégué provisoire).  
M. Léon Lortie (Sciences), assistant-secrétaire.  
Le président de l'Association générale des étudiants.

Vérificateur honoraire : Jean Valiquette (H.E.C.)

## NOS ANCIENS ET LA POLITIQUE.

### Sénateurs

BEAUBIEN, CHARLES-PHILIPPE	Droit 1894	FAUTEUX, G.-ANDRÉ	Droit 1900
BOURGEOIS, CHARLES	Droit 1904	LACASSE, GUSTAVE	Médecine
DANDURAND, RAOUL	Droit 1883	LEMIEUX, RODOLPHE	Droit 1891
RAINVILLE, JOSEPH-H.			Droit 1900

### Députés aux Communes

BERTRAND, ERNEST	Droit 1915	Montréal-Laurier
CARDIN, P.-J.-A.	Droit 1908	Richelieu-Verchères
CASGRAIN, PIERRE-F.	Droit 1910	Charlevoix-Saguenay
CRÊTE, J.-A.	Optométrie 1912	Saint-Maurice-Lafèche
DENIS, AZELLUS	Droit 1929	Montréal-Saint-Denis
DESLAURIERS, HERMAS	Médecine	Montréal-Sainte-Marie
FERLAND, C.-ÉDOUARD	Droit 1917	Joliette-L'Assomption-Montcalm
FERRON, ÉMILE	Droit 1922	Berthier-Maskinongé
FONTAINE, T.-A.	Droit 1917	Saint-Hyacinthe-Bagot
LACOMBE, LIGUORI	Droit 1922	Deux-Montagnes
MERCIER, PAUL	Droit 1912	Montréal-Saint-Henri
RAYMOND, MAXIME	Droit 1908	Beauharnois
THAUVETTE, JOS.	Médecine 1901	Vaudreuil-Soulanges
WERMENLINGER, E.-J.	Génie civil 1911	Montréal-Verdun

### Conseillers législatifs

CHAMPAGNE, HECTOR	Droit 1884
DANIEL, JOSEPH-F.	Droit 1896
DUTREMBLAY, PAMPHILE	Droit 1901
LEMIEUX, GUSTAVE	Chirurgie dentaire

### Députés à l'Assemblée législative

BÉLANGER, J.-G.	Optométrie 1920	Dorion	Lauriault, W.-E.	Génie civil 1922	Montréal-St-Henri
BERCOVITCH, P.	Droit 1906	Saint-Louis	LEDUC, FRANÇOIS	Génie civil 1924	Laval
DAVID, L.-A.	Droit 1905	Terrebonne	LESAGE, ZÉNON	Médecine	Laurier
DUGAS, LUCIEN	Droit 1921	Joliette	MERCIER, HONORÉ	Droit 1899	Châteauguay
DUGUAY, LUCIEN	Chirurgie dentaire 1926	Lac-Saint-Jean	PAQUETTE, ALBINI	Médecine	Labelle
DUPLESSIS, MAURICE	Droit 1913	Trois-Rivières	PLANTE, ANATOLE	Médecine 1918	Mercier
GOUIN, PAUL	Droit 1920	L'Assomption	RAJOTTE, ARTHUR	Méd. vétérinaire 1915	Drummond
HAMEL, PHILIPPE	Chirurgie dentaire 1907	Québec-Centre	ROCHON, JEAN-L.	Optométrie 1933	Deux-Montagnes
TRUDEL, MARC		Médecine 1922		Saint-Maurice	

L'examen des Yeux, Troubles Mus-  
culaires et Ajustement des Verres

**FAVRO-LITE — CORECTAL  
et TILLYER**

Par nos  
Spécialistes Optométristes et Opticiens  
"Bacheliers en Optométrie"

Lorsque vos verres sont fabriqués dans nos  
laboratoires, d'après notre examen scientifi-  
que, **ILS SONT PARFAITS.** Grâce à nos  
nouveaux instruments de précision, "l'à peu  
près" n'existe plus.

**TAIT-FAVREAU L<sup>TÉE</sup>**

265 SAINTE-CATHERINE EST — Tél.: LA 6703  
Succursales: 6890, rue SAINT-HUBERT — Tél.: CA 9344  
270, ave VICTORIA, ST-LAMBERT, Tél. 791



Examen de la vue  
Lunettes et Lorgnons

Téléphone : HA. 5544

**PHANEUF & MESSIER**  
OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, rue Saint-Denis,  
(Tout près de la rue Ontario).

Montréal



EXAMEN ET AJUSTEMENT DE MONTRES A TITRE GRATUIT

**Cie Acme Crystal,** 359 O, RUE SAINT-JACQUES  
MONTREAL.  
(en face de la Banque Royale)

Philippe Côté, prop. — Etablie en 1922 — BELair 1037\*  
Apportez-nous votre montre ou téléphonez pour messenger.

Maison  
essentiellement  
canadienne-  
française

Tél. FRontenac 2194

Buvez le Lait Riche et Pur  
de

**A. POUPART & CIE**

LIMITÉE

Aussi Crème, Beurre, Oeufs  
frais, Breuvage au Chocolat.  
Livraison à domicile. Service  
ponctuel.

●  
●  
PRODUITS  
de la  
PLUS  
HAUTE  
QUALITE

1715, RUE WOLFE — Coin Robin.

G. Vandelac, Jr.

Fondée en 1890

Alex. Gour

Directeur de funérailles

**GEO. VANDELAC**  
SALONS MORTUAIRES  
SERVICE D'AMBULANCE

120, rue Rachel Est, Montréal.

Tél. BELair 1717

Fleurs télégraphiées partout.

Tél. HARbour 1878

**Ed. Gernaey** Fleuriste

LE FLEURISTE ATTITRE

1405, rue Saint-Denis,

Montréal.

VICHY—CELESTINS  
VICHY—GRANDE GRILLE  
VICHY—HOPITAL

Embouteillés à la source, à Vichy, France  
Propriété du gouvernement français

VIN  
**DUBONNET**  
Apéritif  
et  
Tonique

**PERRIER**

Le  
Champagne  
des Eaux  
de Table

*oty*

PARIS

Parfums et Poudre de Luxe

Fédération des Oeuvres de Charité  
Canadiennes-Françaises.

■  
N'oubliez pas la

— QUATRIEME CAMPAGNE ANNUELLE —

■  
18-28 Avril 1936

SOMMAIRE

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE  
Hon. ATHANASE DAVID, Secrétaire Provincial.

**ECOLE TECHNIQUE  
DE MONTREAL**

200 OUEST, RUE SHERBROOKE.

ALPHONSE BELANGER, directeur.



- *Cours Technique* : Cours de formation générale technique préparant aux carrières industrielles. (Quatre années d'études).
- *Cours des Métiers* : Cours préparant à l'exercice d'un métier en particulier. (Deux années d'études).
- *Cours d'imprimerie* : Deux années d'études. Admission aux examens d'entrée : Diplôme de 8e année.
- *Cours Spéciaux* : Cours variés répondant à un besoin particulier. (Mécaniciens en véhicules-moteurs et autres).
- *Cours du soir* : Pour les ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de suivre un cours industriel complet.



Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat,  
200 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTREAL.

Pour l'enseignement supérieur, s.v.p. <i>Jean-Baptiste</i> ....	67
Pagnol à la scène et à l'écran... <i>Amédée Monet</i>	68-69-70
Trois semaines en compagnie du docteur Nègre <i>Armand Frappier</i> ....	71
Un peu d'histoire... légale .... <i>Fernand Chaussé</i>	72-73
Le collège Marguerite-Bourgeoys <i>Gabrielle Labbé</i> ....	74-75
Le Fonds des Anciens ....	76
Le praticien d'art dentaire ....	77
La vie de l'Association ....	78
La vie universitaire ....	79-80-81
Quelques livres : <i>Carmel Brouillard, Fernand Chaussé, Jean Bruchesi, Hermas Bastien</i>	82-83-84
En feuilletant journaux et revues ....	85-86
Ce que les Anciens écrivent ....	87
Ceux qui s'en vont ....	88



**BLACK LABEL LAGER**

de

**Carling**

une délicieuse bière de riz...  
apéritive... digestive... et qui  
ajoute au plaisir des bons  
repas.

*Exquise et saine  
entre toutes les  
bières et*

**Ne coûte pas plus cher.**

*Carling*  
**BLACK LABEL  
LAGER**

# L'ACTION UNIVERSITAIRE

Revue de l'Association générale des Diplômés de l'Université de Montréal, inc.

Abonnement : au Canada : \$1.00  
à l'étranger : \$1.50

Paraît tous les mois, sauf en juillet et août

Rédaction : 515 est, rue Sherbrooke  
Tél. PL. 4812

Publicité : 25 est, rue Saint-Jacques  
Tél. HARbour 0509

Vol. II

MONTREAL, MARS 1936

No. 4

## POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR S.V.P.

IL Y A quarante ans, paraissait à Paris, chez l'éditeur Henri Jouve, un livre qui mériterait d'avoir une place d'honneur dans toutes nos bibliothèques : *L'avenir des Canadiens français*, par Edmond de Nevers. Avec les écrits d'Etienne Parent, *L'Indépendance économique du Canada*, d'Errol Bouchette, et telles pages que Léon Gérin rédigeait à la fin du siècle dernier, le livre d'Edmond de Nevers nous permettrait d'entreprendre un sérieux examen de conscience, d'établir les positions acquises ou perdues, surtout perdues, par notre peuple depuis un demi-siècle, dans les domaines économique, politique et social, sans oublier l'enseignement, les lettres, les sciences et les arts.

Arrêtons-nous aujourd'hui au seul problème de l'enseignement supérieur qui inspirait à notre compatriote de Nevers des pages d'une brûlante actualité. Après avoir montré la voie où devait, d'après lui, s'engager notre enseignement secondaire, l'auteur exposait ses vues en matière d'enseignement supérieur. "Il n'est pas moins important et nécessaire, écrivait-il, de créer un enseignement universitaire supérieur, car ce n'est que par l'enseignement universitaire que nous pourrons former au sein de notre population cette élite intellectuelle sans laquelle un peuple reste nécessairement inférieur". A l'époque où Edmond de Nevers s'exprimait de la sorte, c'est-à-dire en 1896, le Canada français ne comptait réellement qu'une seule université : Laval, avec son annexe de Montréal. A Québec comme à Montréal on se préoccupait d'abord, sinon exclusivement, de former des avocats, des notaires et des médecins. L'enseignement supérieur n'existait pour ainsi dire pas. Et notre compatriote, s'aidant des programmes de quelques universités européennes, faisait éloquentement ressortir notre pauvreté dans l'enseignement supérieur de la philosophie, des lettres, de l'histoire, des sciences naturelles et de l'économie politique. Mais, alors comme aujourd'hui, l'argent, paraît-il, faisait défaut. De Nevers, avec sa connaissance des hommes et des choses de son temps, ne croyait pas que ce fût là une raison valable. "Le gouvernement de notre province, demandait-il, serait-il bien appauvri d'accorder à nos universités une subvention annuelle d'une trentaine de mille dollars, pour constituer des traitements fixes à un certain nombre de docteurs ès-sciences et ès-lettres se consacrant exclusivement à la carrière du professorat?" Et, au risque de scandaliser les puissances de l'époque, il ajoutait : "Notre sénat provincial (Conseil législatif) coûte annuellement, à la province de Québec, cinquante mille dollars environ. Quand cette institution, dont tout le monde reconnaît et proclame la ridicule inutilité, aura été abolie, ne pourra-t-on, par exemple, affecter cette somme aux subventions universitaires?" L'administration de la justice, disait encore de Nevers, entraîne de fortes dépenses; mais "il n'est pas moins important pour un pays d'assurer à la jeunesse studieuse les moyens de tirer parti de ses talents et de ses aptitudes que de veiller au bon fonctionnement de la justice".

L'auteur de *L'avenir du peuple canadien-français* in-

sistait avec raison sur le devoir de l'Etat, du gouvernement, devoir qui a été, depuis, compris et rempli dans une bonne mesure. La province de Québec possède aujourd'hui deux Ecoles des Beaux-Arts, cinq Ecoles Techniques, une Ecole des Hautes Etudes Commerciales et une Ecole Polytechnique. Nos deux universités de Québec et de Montréal ne se contentent plus de distribuer l'enseignement professionnel; dans la mesure de leurs ressources matérielles, elles ont organisé l'enseignement supérieur. Mais, à Montréal, cet enseignement supérieur est menacé.

Une grande université française à Montréal! Edmond de Nevers l'appelait de tous ses vœux, il y a quarante ans. "Une université française à Montréal, écrivait-il, cherchant à rivaliser avec les grandes universités d'Europe, attirerait certainement de toutes les parties de l'Amérique un certain nombre de ces étudiants américains que l'on rencontre aujourd'hui dans tous les centres universitaires du vieux continent... Je ne m'arrêterai point aux avantages matériels qui résulteraient pour Montréal de cette fondation; ces avantages sont indéniables. En outre, l'affluence d'étudiants étrangers donnerait à notre métropole une physionomie plus attrayante, plus bruyante peut-être, mais aussi plus intéressante et moins monotone."

Le rêve était beau, facilement réalisable avec de la bonne volonté, de la largeur de vues, de la générosité, de la prévoyance. Hélas! il ne s'agit plus de souhaiter que Montréal devienne un grand centre français d'enseignement supérieur en Amérique. C'est le sort même de notre université qui est en jeu. Demain peut-être — demain, pas après-demain, — il va falloir fermer les portes. On peut bien se passer d'une université après tout... Et notre fierté nationale? Comment se fait-il qu'elle ne ressent pas la honte de ce scandale? Comment se fait-il que notre tradition française et catholique, si souvent et inutilement tapageuse, se résigne à une telle déchéance?

L'autre jour, le directeur d'une importante institution anglaise d'enseignement supérieur, nous répétait pour la centième fois : "A quoi donc pensent les Canadiens français, le gouvernement de la province et la ville de Montréal? Nous, Anglais, ne comprenons pas ces marchandages, ces hésitations, ces lenteurs en face d'un problème vital pour votre groupe?" Et c'est un prêtre de la Gaspésie qui nous rapportait, ce mois-ci, les paroles d'un autre Anglais des Provinces Maritimes : "What about the Catholic University of Montreal? It is a peculiar situation... It is a shame for the French-Canadian businessmen to suffer such a terrible situation."

Nos gouvernants ont, cependant, résolu bien d'autres problèmes qui exigeaient de gros déboursés. Quand il y a tel ou tel intérêt particulier en jeu, — et ceci n'est pas un blâme, mais une constatation — ils savent trouver la somme nécessaire pour la construction d'un pont ou d'une route, pour payer le loyer et l'éclairage des chômeurs. A Montréal, seulement, depuis trois ans au moins, le "secours direct" absorbe chaque mois \$1,250,000. Et

(suite à la page 73)

# Pagnol à la Scène et à l'Écran

Par . . . . .  
Amédée Monet

Le théâtre se mourait en France quand Marcel Pagnol vint. *Topaze* donna lieu à un véritable engouement.

Et, pourtant, Pagnol n'avait rien conçu de nouveau; il avait ressuscité la satire, la satire qu'on trouve partout au moyen âge, la satire aussi ancienne que la littérature qui reprend, censure, tourne en ridicule, châtie les vices, les passions, les sottises, les impertinences des hommes.

La Chine, l'Inde, la Judée eurent leurs fables où les travers et les faiblesses des hommes ne furent point ménagés.

Chez les Grecs, le goût fut très vif pour le style pamphlétaire, les allusions mordantes, les épigrammes, les invectives. Dans ce genre excellèrent Xénophon et Timon de Phlionte. Chez eux, les sillons — sortes de poésies assaisonnées de sel, avaient pour objet la raillerie et l'injure.

Les Romains en firent un genre à part dans lequel ont excellé Horace et Juvénal. Le mot latin était *sature*, chansons railleuses ou récits amusants suivies de danses gesticulées par la jeunesse des campagnes du Latium.

Pagnol a mis la satire au niveau de son siècle, à une époque où les controverses sur les systèmes scolaires remplissaient les colonnes des journaux, tout autant que la critique des mœurs électorales et certains scandales d'ordre politico-financiers, qui n'avaient rien de bien drôle pour les hommes publics qui s'y trouvaient mêlés.

Le bon peuple bourgeois en était indigné. En France, où l'on ignore la veulerie, le théâtre, plus que la tribune ou les journaux, sert à ridiculiser les mœurs du temps.

Pagnol le comprit et c'est de ce sentiment — le même qui achetait le peuple — qu'est sorti *Topaze*, satire fine, mais en même temps féroce des mœurs actuelles.

Et c'est ainsi qu'un autre Marseillais ressuscitait le théâtre en France, tout comme son éminent concitoyen, Edmond Rostand, né à Marseille en 1868 et qui, lui aussi, a relevé le théâtre avec *Cyrano de Bergerac*, alors que la scène souffrait d'une atonie, d'un manque de vitalité qui inquiétait fort ses contemporains.

Pagnol a pris des voies moins difficiles que Rostand.

Tout le monde sait que la poésie est morte ici comme en France. Nos poètes souffrent de vers solitaires!!! Pagnol est trop près de son bon peuple de Marseille pour l'endormir à la cadence des vers, comme le Port-Vieux de sa ville natale s'endort à la cadence des flots!

Pagnol prit le dialogue de la vie courante; la prose du peuple marseillais qui dit "flûte" ou autre chose de plus cambronien à la marine française. Autour de ces exclamations huileuses et goudronnées, accentuées par des "Té! Marius" et des "péchère"! il a développé le piquant d'une conversation qui ne languit jamais.

Pagnol, fier de Marseille, n'écrit que pour elle et ne fait parler d'elle que par des acteurs qui sont nés chez elle.

Rien d'étonnant que son théâtre soit aussi vivant; il ne contient que du vécu.

Qui ne connaît *Topaze*, petit professeur pauvre mais honnête... ou plutôt honnête, mais pauvre, mais bafoué, mais ridiculisé, mais considéré comme un niais, un imbécile et un sans-allure? *Topaze* qui devient, du jour au lendemain, admiré, écouté, adulé de la minute où il devient crapule et plus rusé que son maître, le ministre qui



Marcel Pagnol

se croyait pourtant bien fin renard et finit dans le ruisseau!

Ça, encore, c'est du vécu.

Ayant satisfait son désir de dénoncer les travers crapuleux de son temps avec cette mordante satire qu'est *Topaze*... pièce de théâtre dont on chercherait vainement le texte, aujourd'hui, dans les librairies, Pagnol revient à son Vieux Port avec *Marius* et *Fanny*, personnages créés pour le cinéma.

Pagnol n'ignorait pas qu'après *Topaze*, le théâtre retomberait dans la monotonie. Un genre ne se répète pas à satiété, surtout quand le goût du public est porté vers le film.

Il l'a si bien compris qu'il vient d'écrire et de réaliser directement pour l'écran *Merlusse et Cigalon*, qu'on montrait récemment au Théâtre Marivaux, à Paris, et que nous verrons peut-être bientôt à Montréal.

*Topaze* fut aussi transporté à l'écran, mais le film dut atténuer les coups de griffe de la comédie. Il y reste encore bien des coups d'épingle; il est certain toutefois que ce genre de satire, d'une cruauté féroce, ne serait pas accepté par notre censure. Notre Anastasie redoute tout ce qui peut tourner résolument, cruellement, en ridicule un membre du ministère, encore plus le Parlement. Elle en pâlit et tremble d'effroi.

Les *Topazes*, chez nous, continueront à crever de faim!

Donc, Pagnol, avec *Marius*, *Fanny* et *Angèle*, est devenu le Napoléon de l'écran, après avoir été le premier consul du théâtre.

Et, dans tous ses films, Pagnol est demeuré près de la vie, côtoyant des situations, des milieux, des sentiments auxquels nous-mêmes avons pu ou pourrions être mêlés.

Je n'étonnerai personne en disant que Pagnol est un philosophe, si on veut bien convenir avec moi qu'il existe une autre philosophie que la philosophie à grosses lunettes, à longue barbe, à toge miteuse et à pantalon en tirebouchon.

Il y a aussi le philosophe gai qui voit et étudie toute sagesse dans la vie grouillante de la rue, dans l'existence des ménages, à l'école ou à la boutique, sur les quais qui sentent le goudron et le poisson, comme au café avec son odeur d'huile, d'ail et de vin.

De la marche d'une vie apparemment banale, Pagnol tire des réflexions philosophiques d'une profondeur d'observation humaine, parfois trop humaine.

Voici un passage de *Fanny* qui illustre parfaitement ce que je viens d'avancer: César, le père de *Marius*, s'adresse à Panisse qui a déjà demandé la main de *Fanny*. "Je le vois bien... tu souffres. Tu es malheureux." Et, tout de suite, César, au cœur d'or, sent le besoin de le consoler. On le devine à son accent. Il emploie le même verbe d'encouragement, à trois temps différents: "Allez, va, allons."

"Allez", qui comporte une certaine marque de respect pour le chagrin d'un autre; "va", qui dénote tout de même la sympathie fraternelle, et "allons", qui indique la compassion réciproque alliée à cet optimisme de bon aloi qui fait, contre mauvaise fortune, bon cœur.

Voici donc César qui console son pôle ami, cette bonne pâte de Panisse dont la bonasserie est émouvante, parce qu'elle va jusqu'au sacrifice de l'orgueil que doit savourer un homme d'avoir une femme à lui tout seul.

César dit à Panisse:

"Allez, va, ma vieille, allons, dans la vie il faut être philosophe... Oui, qu'est-ce que tu veux?... les jeunes femmes vont aux jeunes hommes... c'est la loi de la nature.

**Diplômés, encouragez nos annonceurs.**

Il faut savoir se résigner." Et Panisse d'approuver : "Se résigner... tu as raison, César, se résigner? C'est une belle parole que tu viens de dire. Il faut se résigner à ce qui est fait. Il faut se dire : "C'est arrivé! Eh bien, ça devait arriver. Et puis, quand on a des amis, ou simplement un bon ami, on sait qu'on a quelqu'un qui fera de son mieux pour vous consoler et pour adoucir le coup, avec tout son cœur."

Philosophie de la vie, encore, que la compassion et le désintéressement de César et de Panisse.

— "Tu es bien touché mon pauvre vieux, dit César."

— "Non, non, moi ce n'est rien, répond Panisse. Je veux dire par là, que toi, par exemple, si un jour le destin te réservait un grand chagrin, tu trouverais près de toi ton vieux Panisse qui partagerait ta peine".

Avec quelle délicatesse Panisse prévient César du chagrin qu'il va bientôt éprouver en apprenant que Marius s'est embarqué pour l'Australie, et pour cinq ans.

Voici maintenant Pagnol qui exprime le chagrin :

Panisse dit en parlant de César, qui souffre tant du départ de Marius :

— "Il se garde tout son chagrin sur l'estomac; alors, ça fermente, ça se gonfle et ça l'étouffe!"

Escarfe figure fait remarquer à son tour :

— "Au fond voyez-vous, le chagrin c'est comme le ver solitaire; le tout c'est de le faire sortir."

Ainsi, les choses les plus graves, les plus décevantes, les plus tristes sont exprimées par Pagnol dans une langue imaginée qui suscite le rire et qui atteint tout de même son but ultime : philosopher sur la vie.

Mieux que toutes les galéjades, mieux que toutes les vantardises marseillaises qui fourmillent de par le monde sur le pays d'Olive et de Marius, Pagnol a su nous montrer le grand cœur de Marseille, ce cœur qui, sous le couvert de la raillerie, cache une sensibilité profonde, mais qui perce comme si elle était à fleur de peau et qui, à la moindre provocation, éclate en sanglots, en sonorités de voix ou en rires bruyants.

A preuve, cet épisode où César attend une lettre de son fils : "Bon, je vois dans vos yeux et dans ceux de tout le monde — même dans les yeux des passants — que vous avez pitié de moi. Oh! je sens très bien ce que vous dites quand je ne suis pas là. Vous devez dire : Il doit pleurer tout seul, la nuit, dans cette grande maison vide... Il attend des nouvelles de son fils qui ne lui écrit jamais et ça brise le cœur de cet homme. Eh bien, puisque vous dites des choses pareilles, puisque vous attachez de l'importance à une histoire qui n'en a pas et à laquelle je ne pense jamais, il faut que je m'explique une fois pour toutes."

César sent alors qu'il a mis son cœur à nu. Ça lui répugne de faire voir qu'il est sensible, qu'une larme va naître au bord de sa paupière. Il se rebiffe et enfle la voix, mais tout ce qu'il ajoute ne sert qu'à faire ressortir son chagrin et à démontrer qu'il a le cœur gros. Rien que dans ses suppositions qu'il expose, il y a là un cœur de père qui bat plus fort que jamais dans sa poitrine :

"Tenez, dit-il, une supposition que ce garçon ait eu l'idée d'écrire tous les jours une petite lettre à son père, un petit mot pour lui dire : "Je me porte bien, je pense à toi, je me figure ton chagrin... (Remarquez ici l'emploi répété de l'adjectif *petit*, qui est si plein de tendresse)... Une supposition qu'il ait mis tous les soirs sa petite lettre de côté et que, la semaine dernière, en arrivant à Port-Saïd, il les ait toutes mises d'un seul coup à la poste; enfin, une supposition que le facteur entre à l'instant dans ce bar, et me dise : "Monsieur César, et qu'il me remette un paquet de lettres de trois kilos — de quoi lire toute la nuit en les relisant trois fois chacune — Eh bien, je pren-

drais le paquet, je le foudrais sous le comptoir, et je ne l'ouvrirais pas, parce que ça ne m'intéresse pas!"

Mais on verra plus tard qu'il s'empressera fébrilement de lire le petit bout de lettre que lui enverra son fils.

Ainsi le sentiment paternel, dans toutes ses réactions, éclate à chaque page de *Marius* et de *Fanny*.

Les amis de César s'entretiennent avec le père du départ de son fils, et M. Brun dit de sa voix effilée :

— "Si cet homme veut naviguer, vous n'avez pas le droit de l'en empêcher".

César : — "Oh! mais s'il veut naviguer, qu'il navigue, bon Dieu, qu'il navigue où il voudra, mais pas sur l'eau!"

Escarfe figure : — "Mais alors, où veux-tu qu'il navigue?"

César : — "Je veux dire qu'il navigue, mais pas sur la mer. Qu'il navigue comme toi sur le Vieux Port ou sur les rivières ou sur les étangs, ou... eh, nom de Dieu, est-ce qu'on a besoin de naviguer pour vivre? Est-ce que Monsieur Panisse navigue? Non! pas si bête! Il fait des voiles, lui, il fait des voiles pour que le vent emporte les enfants des autres!"

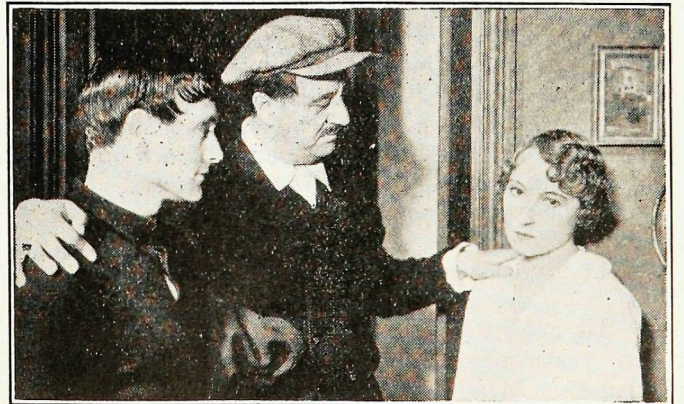
Cette dernière réflexion n'est-elle pas admirable? Quel sentiment touchant de la paternité il y a dans ces simples mots, et je donnerais bien toutes les pensées des plus grands philosophes pour avoir trouvé une réflexion d'une aussi profonde portée.

A ce moment, César reçoit la visite du facteur et, comme on l'a deviné, avec Panisse, la lettre de Marius; il est en train de l'apprendre par cœur dans sa cuisine, et, avant le soir, il va la réciter à tout Marseille!

Comme on retrouve bien là César, orgueilleux de son fils, comme tous les Césars de la terre, tous les Pères Goriots, en dépit de l'ingratitude et des coups de tête de leurs enfants. Chez Panisse, c'est encore le même sentiment de la paternité qui domine, une paternité empruntée, et qui s'enorgueillit du fils que Fanny va avoir et dont il parle déjà avec amour, quand la pauvre fille va confier sa faute au maître-voilier. Panisse exprime alors des paroles paternelles comme on en lit chez les plus grands classiques; mais avec des mots plus simples, parce que les grands classiques ne surent pas se montrer assez humains, c'est-à-dire pas assez prêts de notre cœur.

Parlant de sa première femme à Fanny, il lui dit combien il aurait voulu avoir un enfant et cela pour faire sentir à la jeune fille avec quel amour il aimera son fils, qui n'est même pas de lui.

"Pendant longtemps, dit Panisse, nous avons eu peur d'avoir un petit, et puis, quand nous l'avons voulu, nous ne l'avons pas eu! Nous avons dégoûté le bon Dieu!... Alors, une véritable folie m'a pris : la folie des enfants. Depuis ce temps-là, chaque fois que j'ai vu dans la rue un grand couillon avec un panama qui pousse une voiture, tu ne peux pas t'imaginer comme j'étais jaloux. J'aurais



Marius, César (Raimu) et Fanny.

(France-Film)

voulu avoir cet air bête et ces gestes ridicules... J'aurais voulu faire : ainsi font, font, font... C'était une grande souffrance... Mais, maintenant, ô Bonne Sainte Mère, ça change tout, une femme et un petit, à moi..."

Panisse se défend d'un mouvement de pitié. Il se traite d'égoïste. Il calme les vellétés de Fanny en lui disant : "Je me fais plaisir, voilà tout." Et voici comment il comprend la situation, il se résigne.

"Ses enfants, bien entendu, il faut mieux se les faire soi-même; mais quand on attrape la cinquantaine, qu'on n'est plus si sûr de réussir et qu'on en trouve un tout fait, eh bien, on se le prend sans en avertir les populations!"...

Ainsi se trouvent exprimés l'honneur, l'amour et la pitié en des paroles aussi émouvantes qu'un beau poème ou qu'une attendrissante chanson. De tels sentiments relèvent la nature humaine, car ils sont exprimés en un langage lumineux, plein de finesse et de bonne humeur!

Les Marseillais, comme tous les Français, dans les bonnes vieilles maisons où l'on a conservé avec tant de soins jaloux le respect et l'amour de la famille, de la tradition et de la race, témoignent ainsi, par la plume de Marcel Pagnol, qu'ils n'ont rien perdu des nobles vertus qui assurent la survivance d'un peuple et nous le font aimer.

Il faut voir aussi avec quel orgueil, quelle fierté, le cousin de Vaison, dans le Vaucluse, frère de Panisse, l'aîné de la famille, félicite Fanny d'avoir donné un fils à sa lignée.

Dans la chambre de Fanny, le cousin Elzéar Panisse s'extasie : "Qu'il est beau ! Qu'il est beau !" Et, comme il est le plus vieux, il s'adresse ainsi à celle qui est devenue sa belle-sœur : "Je te tutoie, parce que tu es de notre maison. C'est une maison honnête et riche, mais elle a toujours été un peu triste parce que nous n'avions pas d'enfants, ni les uns, ni les autres. Alors, nous allions tous partir, chacun à son tour, le dernier aurait emporté notre nom. Mais toi, tu viens, tu te couches, et tu nous donne un beau garçon. Eh bien, moi le plus vieux de la famille, au nom des cousines de Vaison, de nos tantes de Martigues, de tous nos parents de Camargue, et même de tous ceux qui sont morts, j'ai attelé le cheval dans la nuit pour pouvoir te dire toute notre joie. Merci, belle-sœur, merci !"

C'est maintenant le souci de l'enfant qui entre dans une maison. On voit avec quel acharnement Panisse le défend :

— "Que je te donne l'enfant ? dit-il à Marius revenu de son lointain voyage. Pourquoi tu me demandes pas aussi mes yeux, mon foie, ma rate, mon cœur ?"

Pour un père, son enfant est la merveille du monde, plus beau que ceux de tous les autres. Son enfant, pour un père, c'est un trésor plus précieux que toutes les fortunes de la terre. Pour son enfant qu'il sait malade, un père manquera à un important rendez-vous d'affaires. Si son enfant l'appelle, rien ne le retiendra.

— "Il a toussé..." dit Panisse.

— "Il a toussé ?" interrogent les autres. Personne n'a entendu, mais Panisse, il l'entend lui. Il se précipite dans la chambre. Le voilà parti. Rien n'importe plus.

Et César, qui lui aussi sait tout le souci qu'un père peut avoir, dit à Marius : "Si l'enfant a toussé, c'est plus intéressant que nos histoires. C'est pour lui qu'on se fait du mauvais sang."

— "Et justement, tu ne t'en fais pas !" dit César à Marius.

— "Non, Marius, cet enfant n'est pas tien, lui fait à son tour remarquer Fanny. Toi, tu étais son père avant qu'il naisse... Mais, depuis qu'il est né..."

— "Cet enfant, ajoute César, pour compléter la pensée de Fanny, quand il est venu au monde il pesait quatre kilos... quatre kilos de la chair de sa mère. Mais, aujourd'hui, il pèse neuf kilos, et tu sais ce que c'est ces cinq kilos de plus?... C'est de l'amour ! Pourtant, c'est léger l'amour. Il en faut pour faire cinq kilos... Moi, j'ai donné ma part, oh ! elle aussi... mais celui qui a donné le plus, c'est lui, Panisse... Et toi, qu'est-ce que tu as donné ?"

Marius : "La vie !"

César : "La vie ! Ah, oui ! Les chiens aussi donnent la vie."

Quelle vérité cinglante ! Seul un père pouvait se la permettre et il a fallu qu'il la dise avec assez de force pour faire ouvrir les yeux à son fils.

— "Ce que tu voulais, lui dit-il, c'était ton plaisir. La vie, tu ne lui as pas donné : il te l'a prise !... ce n'est pas pareil !"

"Le père, c'est celui qui aime," conclut César.

Et Fanny met le point final à cette grave question de la paternité, qui comporte une si belle morale :

"Je n'ai pas le droit, dit-elle, ni devant la loi, ni devant le Bon Dieu, de te le rendre. Mon enfant à moi, il est né dans un grand lit de toile fine, entre la grand-mère et les tantes. Cet enfant, tu ne l'auras pas. Il est planté en haut d'une famille, comme une croix sur un clocher !"

Et la pièce finit par ces paroles admirables de César :

"Non, Marius, ce qui te fait partir, ce n'est pas moi, ce n'est pas elle, ce n'est pas Panisse; mais tu es un danger pour l'avenir de ton enfant. Alors, c'est lui qui te renvoie ! Toi tu es grand... lui, est petit, ...il est si petit. C'est d'ailleurs pour ça qu'il est fort ! Ces petits, ça vous prend tout. Alors, quand on est brave, on n'attend pas qu'ils vous le prennent : on le leur donne."

En donnant une suite à *Marius*, Marcel Pagnol n'a fait qu'imiter l'exemple fourni, en littérature, par Balzac, Zola, Leroux, et au théâtre, par Dumas père.

On aurait pu reprocher à Pagnol cette seconde édition augmentée de *Marius* si Fanny n'avait pas aussi complètement réussi.

Comme chacun a dû en avoir l'impression, le public, à la première apparition de *Fanny* à l'écran, était venu avec la ferme résolution et le plaisir anticipé de se délecter des saillies familières de César, rôle joué par l'incomparable Raimu (de son véritable nom Muraire),... et il est reparti en s'apitoyant sur les malheurs de Fanny.

Ce qui a enlaidé l'assistance, quand elle a vu *Fanny* ce n'est pas seulement le jeu des acteurs, mais surtout la souplesse du dialogue, le mélange des savoureuses réflexions marseillaises et des notations d'une psychologie générale. Les petites jeunes filles ont frémi sans doute en entendant certaines réparties un peu vertes, mais ce n'est pas un sujet qu'on peut traiter tout en rose !

Les pièces de Pagnol, mises en films, ont obtenu les acclamations des spectateurs. Devant un tel succès, Pagnol nous écrira peut-être demain la vie du fils de Fanny : *Marius-César Panisse*. Souhaitons-le !

Les Marseillais ont acclamé la tragédie bouffonne de Pagnol, tout comme les Tarasconnais ont applaudi la mise à l'écran de *Tartarin*, les Espagnols, *Don Quichotte*, les Canadiens du Québec, *Maria Chapdelaine*.

"Mieux que n'importe qui, ils seront à même de dire si j'ai insulté les Marseillais et Marseille" avait dit Pagnol en s'adressant à ses concitoyens."

Mais, personne n'a parlé d'insulte. Une caricature intelligente ne saurait offenser que des imbéciles et nous

(suite à la page 88)

**Diplômés, encouragez nos annonceurs.**



# Trois semaines en compagnie du docteur Nègre

Par Armand Frappier

**D**U 13 février au 6 mars dernier, nous avons revêcu, au Laboratoire de Bactériologie de l'Université de Montréal, l'atmosphère de l'Institut Pasteur.

Le passage du docteur Nègre nous a réchauffés.

Depuis la venue du regretté docteur Boez, en 1927, il était le premier pastorien à nous visiter. Et c'est par l'entremise de l'Institut franco-canadien et de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal que pareille aubaine nous a été procurée. Hâtons-nous d'en remercier M. J. Dalbis et le docteur T. Parizeau. Grâce à eux, les phtisiologues et ceux qui s'intéressent à l'expérimentation en tuberculose ont eu l'avantage de suivre un cours de vingt leçons sur les données les plus récentes du laboratoire en ce domaine. En même temps, ils ont pu entendre un véritable savant relater (avec quelle simplicité !) toute une vie de labeur expérimental, un savant dont l'ensemble des découvertes vient d'orienter dans une voie nouvelle et des plus fructueuses les recherches sur la tuberculose.

On a beau avoir pris connaissance des dernières publications, se les faire résumer et commenter par la voix d'un maître devient un stimulant en même temps qu'une invitation à l'humilité. Inutile de dire que nous avons voulu profiter des moindres instants d'une si illustre compagnie. Qu'on veuille bien pardonner cet égoïsme et ne reconnaître dans nos voix, souvent importunes, que l'expression de notre avidité de science.

Le plus difficile, pour le docteur Nègre, fut de s'arracher à ses expériences, dont il recevait cependant des nouvelles chaque semaine et auxquelles il ne cessait de penser. Il s'est de plus imposé un lourd travail de mise au point... Mais il a tout accepté joyeusement, par amitié pour les Canadiens, peut-être aussi un peu pour son ancien élève qui lui en restera bien reconnaissant, et par la force du feu sacré qui anime tous les pastoriens et en fait de vrais missionnaires de la science française et de la science tout court.

Il a passé comme un météore...

Ses auditoires furent distingués, assidus et constamment nombreux. Tout au plus, aurait-on pu espérer, si la chose eût été possible, que tous ceux qui affichent la spécialité de phtisiologues n'eussent pas manqué une seule des conférences et leçons du docteur Nègre. Elles n'étaient pas seulement d'ordre théorique et expérimental, mais la plupart du temps éminemment pratiques et de connaissance essentielle pour celui qui prétend se spécialiser en tuberculose clinique. C'est le laboratoire qui explique les phénomènes cliniques et guide de plus en plus le médecin dans le diagnostic et le traitement.

On a pu se rendre compte de la simplicité du docteur Nègre, simplicité dans les manières, simplicité dans la façon de rapporter ses étonnantes découvertes et de mentionner sa part de collaboration à l'œuvre de Calmette. Et pourtant, ce sont des collaborateurs comme Guérin, Nègre, Boquet et Valtis qui ont réussi la mise au point du BCG, qui ont établi hors de tout doute son innocuité et son efficacité, en compagnie du maître regretté.

Le docteur Nègre est né à Montpellier le 15 juin 1879. Encore étudiant en médecine, il découvre, entr'autres recherches, dans le laboratoire de Borrel à l'Institut Pasteur de Paris, un stade intestinal de la Sarcosporidie. Docteur en médecine en 1910, il est immédiatement nom-

mé Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur d'Algérie où il poursuit de nombreux travaux sur la fièvre typhoïde et son traitement par le vaccin sensibilisé de Besredka, sur la dyssentérie bacillaire, le choléra, le typhus récurrent, etc. Il a établi, avec Raynaud, l'existence des *B. paramelitensis* dans la fièvre ondulante. Avec Boquet, il est parvenu à cultiver l'agent de la lymphangite épizootique des Solipèdes, avec lequel il a préparé un vaccin aujourd'hui employé couramment dans cette affection.

En 1920, on le retrouve dans le laboratoire de Calmette, à l'Institut Pasteur de Paris, collaborant, et de quelle façon, je l'ai dit, à l'étude expérimentale du BCG.

C'est l'ère de l'application de la chimie aux sciences biologiques. Le docteur Nègre, avec le docteur Boquet, entreprend l'étude biologique des constituants du bacille de Koch. Ils mettent en évidence l'influence activante que les substances ciro-graisseuses bacillaires exercent sur la tuberculose expérimentale du cobaye et du lapin, alors que les phosphatides bacillaires en retardent l'évolution. C'est à la suite de ces travaux que ces deux savants, maintenant de renommée internationale, ont préparé l'antigène méthylique universellement appliqué au diagnostic et au traitement des tuberculoses chirurgicales et localisées. "La Chimie, m'affirmait le docteur Nègre, conditionnera l'orientation des recherches en tuberculose."

Et le docteur Nègre est encore en pleine production. Ainsi, il a bien voulu faire une communication à la Société de Biologie de Montréal. Il a relaté ses travaux actuels sur l'isolement de bacilles tuberculeux lisses, à caractères spéciaux, munis en particulier d'un pouvoir prémunisant jusqu'ici inconnu chez le cobaye et le lapin...

Le docteur Nègre est secrétaire général et co-directeur de la Revue d'Hygiène. Il a publié d'innombrables articles et plusieurs ouvrages : entr'autres le *Traitement de la Tuberculose par l'Antigène méthylique* (avec Boquet), un *Manuel de Microbiologie* (avec Calmette et Boquet) et il a participé, avec Boquet, à la dernière édition de l'ouvrage classique de Calmette, *l'Infection bacillaire et la tuberculose chez l'homme et chez les animaux*.

Depuis 1931, le docteur Nègre est Chef de service à l'Institut Pasteur de Paris.

Il est aussi membre de la Société de Biologie, de la Société de Pathologie exotique, de la Société d'études scientifiques sur la tuberculose, membre correspondant de l'Académie de médecine de Rome, de l'Académie de médecine de Rio-de-Janeiro.

Il a décroché plusieurs prix, spécialement les prix Pannétier, Merzbach, Bréhan, de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences.

Deux fois, il fut envoyé en mission scientifique : en Algérie pendant la guerre et au premier Congrès panaméricain de la tuberculose à Cordoba (Argentine) comme représentant de l'Institut Pasteur. A cette occasion, il a parcouru l'Amérique du Sud en faisant des conférences sur la vaccination antituberculeuse par la méthode du Bacille-Calmette-Guérin, (BCG).

Dès qu'il eut mis le pied sur le sol de l'Amérique du Nord, en route vers Montréal, de nombreux télégrammes n'ont cessé de lui transmettre de pressantes invitations à séjourner quelque temps soit à Chicago, soit à Philadel-

(suite à la page 76)



(Photo Alb. Dumas)  
Le docteur Nègre

## Un peu d'histoire... légale Par . . . . . Fernand Chaussé

**A**L'OCCASION de la fête organisée le mois dernier par le Barreau de Montréal en l'honneur des avocats qui exercent leur profession depuis plus de cinquante ans, l'*Action Universitaire* a cru intéresser les Anciens de l'Université de Montréal en faisant un court historique des écoles de Droit à Montréal.

Sous le régime français, lisons-nous dans les écrits de Cugnet, le procureur général du Roi donnait des conférences de droit et ses élèves, sur ses certificats de capacité, étaient nommés conseillers assesseurs au Conseil supérieur. Car l'on sait que d'avocats véritables, il n'y en eut pas sous le régime français.

Les édits et ordonnances royaux contiennent même quelques commentaires, on ne peut plus aimables, sur les avocats, les huissiers et les juges :—

"Ayant égard, y est-il dit dans une ordonnance de 1667, à la pauvreté des habitants de ce pays, au peu d'expérience de la plupart des juges, au peu de capacité des huissiers, et pour éviter des frais qui arriveraient en beaucoup de rencontres par l'ignorance des habitants qui entreprennent des procès souvent sans y pouvoir réfléchir et sans pouvoir prendre conseil, ne se trouvant au pays, avocat, procureur ni praticien; qu'il est même de l'avantage de la colonie de n'en pas concevoir..."

Plus tard, en 1679, un procès-verbal déclare que "l'admission des avocats dans la colonie serait grandement préjudiciable."

Et Louis XIV "de sa certaine science, pleine puissance et autorité royales", approuvait sans restriction ce procès-verbal et lui donnait force de loi.

Dès la conquête cependant, Murray établit le principe que "les parties assignées seront tenues de comparaître soit en personne ou par procureur."

De 1760 à 1785, les avocats sont nommés sur simple commission du gouverneur et absolument sans aucun examen.

L'on voit les abus que ce système devait amener. Un autres abus, plus révoltant encore, restreignant la pratique des avocats canadiens au seul tribunal inférieur appelé Cours des Plaidoyers communs. Dès 1766 cependant, grâce à la sympathie de Murray ce dernier abus cessa.

De 1785 à 1849, les avocats furent encore nommés par commission du gouverneur, mais après examen "devant quelques-uns des plus habiles avocats et en présence du juge en chef ou de deux ou plusieurs des juges de la Cour des Plaidoyers communs."

La cléricature ou séjour des étudiants dans une étude d'avocats était de cinq ans, si elle avait lieu chez un avocat pratiquant, et de six si elle se faisait chez "un greffier d'aucune des cours des Plaidoyers communs ou d'appel."

Jusqu'en 1851, il n'y eut pas d'École de droit dans cette province. Seuls quelques praticiens éminents, tels M. Plamondon, à Québec, et MM. Viger et Sullivan, à Montréal, donnaient spontanément et à intervalles irréguliers des conférences publi-

ques sur le droit du Bas-Canada.

En août 1851, Maximilien Bibaud, fils de l'écrivain Michel Bibaud, ouvrit à Montréal, au collège Ste-Marie, une "Ecole de Droit". La première année, l'Ecole de Droit, communément appelée "Ecole Bibaud", comptait six élèves. En 1852, il n'y en eut plus que trois, mais, par la suite, le nombre devait sans cesse aller en s'accroissant, pour être de 31 élèves en 1861.

En 1853, le collège McGill avait organisé "une faculté de bacheliers", où, d'après Bibaud, "sont censés être donnés des cours réguliers de droit". L'Université Laval de Québec fondait une Faculté de droit, l'année suivante, soit en 1854.

Pendant plusieurs années, Bibaud fut le seul professeur de son école et, véritable encyclopédie vivante, il enseignait le droit historique, le droit romain, le droit criminel et "le droit canadien pur". Ses cours furent publiés en 1859 sous le titre : *Commentaires sur les lois du Bas-Canada*.

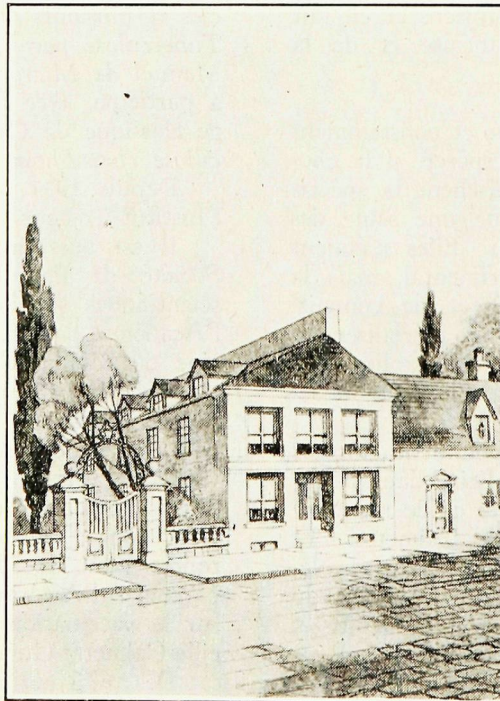
Etant à lui seul toute une faculté, Bibaud ne pouvait comprendre la multiplicité des professeurs qui donnaient des cours à McGill et à Laval :

"Si ces deux institutions, dit-il, n'ont pas eu tout le succès désirable, cela n'a pas peu dépendu de ce que, dans ce pays, où les cours ne sont point obligatoires, on a voulu avoir plus de professeurs que dans ceux où ils le sont, et où ceux mêmes qui ne se destinent pas au barreau font leur droit. Au Temple même, qui est une école spéciale de droit anglaise, le nombre des professeurs est fort limité: un par collège (*inn*). L'Université de Cambridge en a deux, ainsi que celle de Dublin. Celles d'Oxford, de Londres, de Durham, de Glasgow n'en ont qu'un; seule, celle d'Aberdeen en a trois. C'est le nombre actuel de l'Ecole de droit : *tres faciunt collegium*, dit Neratius Priscus. Alors que là Faculté de Laval n'avait que cinq élèves inscrits, elle nommait sept professeurs, et en appelait de France un huitième !"

Avant de laisser Bibaud et son école, qu'on me permette de citer ces quelques lignes extraites de son cours de droit canadien "pur" :

"La forme du gouvernement anglais est la plus mauvaise possible, et doit être rangée même après l'oligarchie et la république. C'est celle qui coûte le plus cher. Elle est fondée sur des fictions qui n'ont aucune raison d'être, contrairement à cette maxime du droit : *ubi non potest cadere veritas, ibi non cadit fictio*. Les lois, qu'on ne daigne pas même faire connaître aux sujets, y sont les plus hardies, les plus multipliées, les plus mobiles, les plus obscures et les plus décriées. La cité y est nécessairement divisée, puisqu'il y a le parti politique de l'administration, dit responsable, et le parti de l'opposition. Ces défauts se rachètent plus ou moins par une grande liberté de parler et de circuler."

Et pourtant la première page du volume de Bibaud porte en exergue : *Nolumus leges mutare*.



De 1889 à 1895, la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal fut logée dans une bâtisse occupée jusque-là par "La Presse", à l'angle sud-est de la rue Notre-Dame et de la place Jacques-Cartier.

**Diplômés, encouragez nos annonceurs.**

A partir de 1849, à l'instigation du Barreau, désormais organisé comme corps indépendant, jusqu'en 1881, les avocats sont nommés par commission du bâtonnier de section, après examen devant les examinateurs délégués par cette section, et avec droit d'appel, en cas de refus, au Conseil général du Barreau.

La cléricature est toujours de cinq ans. Elle est bientôt réduite à quatre ans pour l'étudiant qui fait un cours classique complet et à trois ans pour celui qui a suivi un cours de droit complet et régulier dans un collège ou séminaire incorporé.

Ce n'est que depuis 1882 qu'existe le système actuel des examens d'admission à l'étude et à la pratique du droit. Les avocats sont nommés sur commission du bâtonnier général de la Province, après examen passé devant les examinateurs qui sont des avocats délégués par les différentes sections du Barreau.

En 1867, l'école Bibaud ferme ses portes et il faut attendre la fondation de la filiale de l'Université Laval à Montréal en 1878, pour que le droit soit de nouveau enseigné en français à Montréal. Dans le dernier numéro de l'*Action Universitaire*, M. Jean-Marie Nadeau semblait s'étonner que, des quarante-quatre avocats fêtés récemment, neuf seulement soient des Anciens de l'Université de Montréal. La raison en est que de 1867 à 1878 il n'y eut à Montréal que la seule Faculté de droit de l'Université McGill et que la plupart des étudiants canadiens-français d'alors, comme par exemple le juge Mignault, M. J.-E. Fari-bault, de l'Assomption, M. Joseph Adam, etc.... durent étudier le droit à l'Université McGill.

Pourtant, à cette époque, il y avait trois écoles de médecine : la Faculté médicale de l'Université Bishop, la Faculté de médecine de McGill et l'École de médecine et de chirurgie connue alors sous le nom d'Université Victoria. De même, il y avait un collège de Pharmacie.

La première promotion de la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, date de 1881 : Henri Gérin-Lajoie et Toussaint Brosseau en sont, semble-t-il, les seuls survivants. De 1878 à 1884, les cours de la Faculté de droit se donnèrent au "Cabinet de lectures paroissial" situé à l'angle des rues Saint-François-Xavier et Notre-Dame, exactement à l'endroit où se dresse aujourd'hui l'édifice *Transportation*.

Les professeurs d'alors étaient, pour le droit civil, l'honorable L.-A. Jetté qui devint plus tard lieutenant-gouverneur, pour la procédure civile, le juge Alphonse Oimet, pour le droit criminel, le Juge C.-C. DeLorimier et, pour le droit romain, l'honorable P.-J.-O. Chauveau.

"Heures heureuses, écrit un élève d'alors, Me Charles Bruchesi, que celles de ce cours, pour les élèves de première année. Tous les étudiants, à l'exception de trois ou quatre, y assistaient d'esprit, mais non de corps... M. Chauveau avait la vue bien faible. Il ne voyait point à dix pas de la tribune. A l'ouverture du cours il faisait l'appel des étudiants; et, fidèles au mot de passe et à la consigne, nos trois ou quatre compagnons fidèles répondaient "présent" à l'appel de chaque nom; et le tour était joué..."

En 1884, la Faculté de droit va rejoindre au Château Ramezay la Faculté de médecine. Jugée probablement encore trop jeune pour demeurer dans ce qui devait devenir un musée de vieilles choses, la Faculté de droit, en 1889, est transportée dans une bâtisse occupée jusqu'alors par *La Presse*, située à l'angle sud-est de la rue Notre-Dame et de la Place Jacques-Cartier, à quelques pas à l'ouest du Château Ramezay.

Quand, en 1895, furent centralisées, dans l'immeuble de la rue Saint-Denis, la plupart des facultés de l'Univer-

## Associations de Diplômés

Deux Associations de Diplômés, celle de Toronto et celle de McGill, viennent de publier leur rapport financier, pour l'année 1934-35. L'actif de la Fédération des Diplômés de Toronto s'établit à \$13,183.93, dont plus de \$9,000. en intérêts sur les placements. Le passif est de \$12,888.86 y compris \$9,278.86 versés au Fonds de dotation.

Le rapport financier des Diplômés de McGill nous apprend que 2,754 Diplômés ont payé la contribution annuelle de \$3.00, au cours de 1934-35, soit une légère diminution sur l'année 1933-34. Le Fonds de dotation des Anciens est présentement de \$86,428.28. Quand aux revenus de l'Association ils s'établissent de la façon suivante:

Contributions .....	\$6,022.47
Intérêts .....	339.46
McGill News (Publicité) .....	6,163.38

(Publicité)

Bureau de Placement .....	544.82
	<hr/>
	\$13,070.13

Les dépenses se répartissent comme suit :

Salaires ....	\$6,208.23
Timbres, papeterie, etc. ....	858.98
Divers :	
Bureau de Placement .....	607.80
McGill News .....	4,880.69
Autres dépenses .....	632.84

---

**\$13,188.54**

Somme toute, après un an d'existence, l'Association générale des Diplômés de l'Université de Montréal, dont nos lecteurs connaissent déjà le rapport financier publié dans la livraison de février, ne fait pas trop mauvaise figure. Si, au lieu d'exiger une contribution d'un dollar — ce qui est vraiment très minime — le Conseil demandait deux dollars seulement, le budget s'équilibrerait à merveille et point ne serait besoin d'entamer le Fonds des Anciens.

## POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(suite de la page 67)

dire que la dixième partie de cet octroi mensuel permettrait de terminer, en moins d'un an et demi, la construction de l'immeuble de la montagne, tout en donnant du travail à un millier de pères de famille ! Ce serait trop beau. Le peuple ne comprend pas, paraît-il. Mais les gouvernants n'ont-ils pas pour mission d'éclairer le peuple ? Ils ont, en tout cas, le devoir de défendre les intérêts supérieurs de la nation, malgré la nation elle-même, s'il le faut. C'est Renan qui écrivait : "Un million économisé sur la haute culture peut arrêter net le mouvement intellectuel d'un pays... Travaillez à produire des classes supérieures qui soient animées d'un esprit libéral, sans cela vous bâtissez sur le sable..." Dix-sept diplômés de notre Université siègent à l'Assemblée législative, quatre au Conseil législatif. A vous d'abord, messieurs, l'honneur et le devoir d'empêcher un désastre, de mettre fin à un scandale qui a trop duré.

JEAN-BAPTISTE.

sité Laval de Montréal, la Faculté de droit, une fois de plus, transporta ses pénates.

Et maintenant qu'elle y est établie depuis plus de quarante ans, le vœu le plus sincère que puisse lui faire un Ancien, c'est que, une dernière fois, elle se transporte encore ailleurs, sur les flancs du Mont-Royal, dans les immeubles spacieux qui l'attendent depuis déjà trop longtemps.

# LE COLLÈGE MARGUERITE-BOURGEOYS Par . . . . . Gabrielle Labbé

**A**U mois de mai 1908, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame priaient l'archevêque de Montréal de les autoriser à ouvrir, dans sa ville épiscopale, la première école d'Enseignement supérieur pour les jeunes filles.

Le 16 juin, Monseigneur Bruchesi répondait à la Mère Sainte-Euphrosyne, directrice générale des Etudes, qui avait fait la demande officielle au nom de la Communauté. Il approuvait entièrement le projet et désirait qu'il fût mis à exécution à l'automne de cette même année. "Les jeunes filles, écrivait-il, élargiront ainsi le champ de leurs connaissances, sans sortir de la sphère que la Providence leur a assignée, elles se mettront en état d'exercer une salutaire influence dans le milieu où elles seront appelées à vivre. La vraie science, la science chrétienne ne sera jamais nuisible à personne. Elle contribuera, au contraire, à former des femmes fortes comme notre société en réclame". Citant Alfred Nettement, l'archevêque ajoutait : "Il faut élever les femmes pour le rôle qu'elles auront à remplir à leur foyer, dans la société, dans la vie enfin; ces fonctions sont grandes, importantes, nombreuses, non seulement au point de vue domestique, mais au point de vue social. N'a-t-on pas dit souvent : Si les hommes font les lois, ce sont les femmes qui font les mœurs?"

Le 8 octobre donc, dans la vaste salle de la Maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame, devant un auditoire nombreux et sympathique, Monseigneur Gauthier, qui était alors le chanoine Gauthier, présentait une nouvelle filiale aux autorités de l'Université Laval.

Dès le lendemain, sous la direction immédiate de Mère Sainte-Anne-Marie, l'Ecole ouvrait ses portes à de nombreuses jeunes filles, désireuses de poursuivre leur formation intellectuelle et morale.

On allait de l'avant avec confiance. Tant d'encouragements étaient venus aux fondatrices de tous les points de notre province !

Il est intéressant, en effet, de feuilleter les archives de l'époque, et de constater avec quelle clairvoyance les évêques du Canada, ont compris l'opportunité d'une telle fondation. Ils ne ménagent ni leurs encouragements, ni leurs éloges à ce qu'ils considèrent comme une œuvre de haute portée éducative et nationale. Les chefs politiques font de même. Tous comprennent que cette Ecole comblera une lacune réelle et répondra à un besoin rendu plus urgent par les initiatives de McGill et des universités américaines. Les esprits sérieux et réfléchis, qui d'une part ont observé les tendances, les aspirations, les besoins nouveaux et de la société et d'autre part l'importance du rôle que la femme est appelée à y jouer, restent convaincus de la nécessité de ces études pour les jeunes filles, que leurs ressources matérielles, leurs relations sociales, leurs aptitudes et leur goût d'une plus haute culture, poussent, comme par une pente naturelle, vers un champ d'action plus étendu.

Le but de l'institution est clairement défini : on veut donner au pays des chrétiennes d'élite, et, pour ce faire, inculquer aux élèves de l'Ecole des convictions religieuses éclairées, pousser plus avant leur culture et leur laisser, pour les années à venir, des habitudes d'esprit sérieuses.

C'est à la Maison-mère de la Congrégation, rue Sherbrooke ouest, que l'Ecole d'Enseignement supérieur établit d'abord ses quartiers. Les premières élèves peuvent dire quel bonheur elles ont goûté dans cette maison où l'on savait leur donner si largement l'hospitalité. L'heure vint pourtant où il fallait laisser le calme monastère.

En 1913, Mère Sainte-Anne-Marie, tout en demeurant directrice de l'Ecole, était devenue Maîtresse générale des Etudes de la Communauté. Son zèle pour les choses de l'éducation et son esprit d'initiative lui avaient fait entreprendre, en 1916, une œuvre à laquelle son nom restera attaché tout comme à celle du premier Collège catholique féminin de notre province. Nous voulons parler de l'Institut pédagogique : école normale supérieure, ouverte à l'intention des institutrices religieuses et laïques, tant anglaises que françaises de la Province de Québec et d'ailleurs.

En 1926, les deux institutions très prospères réclamaient un local. Grâce à l'appui intelligent et généreux du gouvernement de Québec, un édifice d'une architecture très sobre et d'une allure toute classique s'éleva sur l'avenue Westmount; c'est là que va loger l'Ecole d'Enseignement supérieur des jeunes Filles qui s'appellera désormais : le Collège Marguerite-Bourgeoys.

Au frontispice du "palais blanc", comme on se plaît à désigner la nouvelle construction, on lit ces mots : Institut pédagogique de Montréal.

C'est que dans cette maison se rencontrent deux sections bien distinctes : l'une proprement pédagogique, l'autre classique. Les cours de la première section conduisent, après deux années d'études, à l'obtention du brevet supérieur en pédagogie. Mais l'élève veut-elle obtenir un degré universitaire : baccalauréat, licence ou doctorat en pédagogie, il lui faut obtenir d'abord le baccalauréat ès-arts au Collège Marguerite-Bourgeoys, qui est précisément la section classique de l'Institut.

Pour préparer les jeunes filles au baccalauréat de la Faculté des arts, le Collège Marguerite-Bourgeoys a adopté le programme des quatre dernières années des collèges de jeunes gens : belles-lettres, rhétorique, philosophie junior et senior. Mains sceptiques se demandent où les élèves ont bien pu recevoir la préparation suffisante pour entrer en belles-lettres ou en rhétorique. L'explication est facile. Le Cours de lettres-sciences, organisé et sanctionné par l'Université de Montréal, est suivi dans plus de trente maisons affiliées à l'Université et correspond aux quatre premières années des collèges classiques. En arrivant à "Marguerite Bourgeoys", l'élève ne fait donc que continuer le cours commencé dans son couvent.

Plus de vingt-cinq ans sont passés depuis la fondation du Collège. Son activité va toujours croissant. La musique et les arts du dessin y sont maintenant enseignés par des professeurs des Beaux-Arts et de l'Ecole normale de musique de la Congrégation de Notre-Dame. La section ménagère attire chaque année plus de cent dames et jeunes filles.

Mais, fidèle aux directives qu'il s'est imposées, le Collège demeure avant tout un foyer idéal de haute formation. Cela, grâce à une femme, extraordinaire, disons-le, chez qui les dons éminents de l'esprit sont joints aux plus rares qualités du cœur, grâce aussi à l'élite véritable qui l'a secondée. Agassiz disait : "Le contact même très bref d'un homme de profond savoir, en n'importe quelle matière, vaut mieux que des mois de leçons avec un professeur qui n'en sait guère plus que ce qu'il s'efforce d'enseigner". Les premiers collaborateurs de Mère Sainte-Anne-Marie furent des savants et des pédagogues.

La tradition s'est conservée et s'il vous plaît de visiter le Collège Marguerite-Bourgeoys, la culture générale, la compétence évidente, la modestie et la bonne grâce des religieuses qui se feront vos cicérones vous convaincront aisément, que, en dépit de certains préjugés, ce ne peut être

**Diplômés, encouragez nos annonceurs.**

dans cette maison qu'on forme les "pédantes", ridiculisées par Molière. L'instruction qu'on y donne est bien plutôt le meilleur préservatif contre la suffisance parce que, bien comprise et bien conduite, elle développe toujours harmonieusement, le sentiment, l'imagination et le jugement. Entendons-nous cependant; la jeune fille qui est devenue bachelière est une jeune fille perfectionnée mais non parfaite, et il faudrait vraiment manquer d'esprit pour mettre sur le compte de son parchemin, toutes ses imperfections; je voudrais, d'ailleurs, qu'on me citât une seule personne que le baccalauréat aurait amoindrie.

Son Excellence Monseigneur Gauthier, que personne, assurément ne taxera d'être féministe à outrance, disait dans le magnifique discours prononcé à l'ouverture des cours de l'École :

"Je sais que l'on est porté quand il s'agit de l'enseignement supérieur des femmes à craindre que nous ne sortions imprudemment la femme de son rôle. Que cette opinion soit celle d'un Montaigne ou d'un Joseph de Maistre, elle n'est qu'une solennelle erreur. La vraie doctrine est plutôt celle d'un Monseigneur Dupanloup : "Tous les dons reçus de Dieu pour servir à quelque chose doivent être cultivés; l'Écriture le déclare : Les âmes, comme la terre, quand on les laisse en friche ne produisent que des fruits sauvages." Dieu n'a pas plus fait les âmes de femmes que les âmes d'hommes pour être des terres légères, stériles et malsaines. Où serait la vraie notion de l'éducation, si la femme n'avait pas comme l'homme le droit d'affermir, de développer et de mettre en œuvre ses qualités; si la femme ne pouvait autant que l'homme, dans la sphère qui est la sienne, réclamer le droit d'avoir un esprit ouvert, capable d'idées précises, de jugements droits et fermes?"

Et quels immenses services cette culture peut apporter à la jeune fille ! Elle l'éloigne des futilités, lui apprend qu'il y a quelque chose de plus noble dans le monde que les plaisirs de la société. La jeune fille instruite risque moins d'ennuyer par la banalité de sa conversation, elle ne s'expose pas à pérorer de tout sans discernement, à juger des questions les plus complexes sans lumières suffisantes, à compromettre les bonnes causes faute de connaissances assez étendues. Elle découvre la véritable échelle des va-

leurs dans la vie et développe en elle l'initiative et l'esprit de méthode.

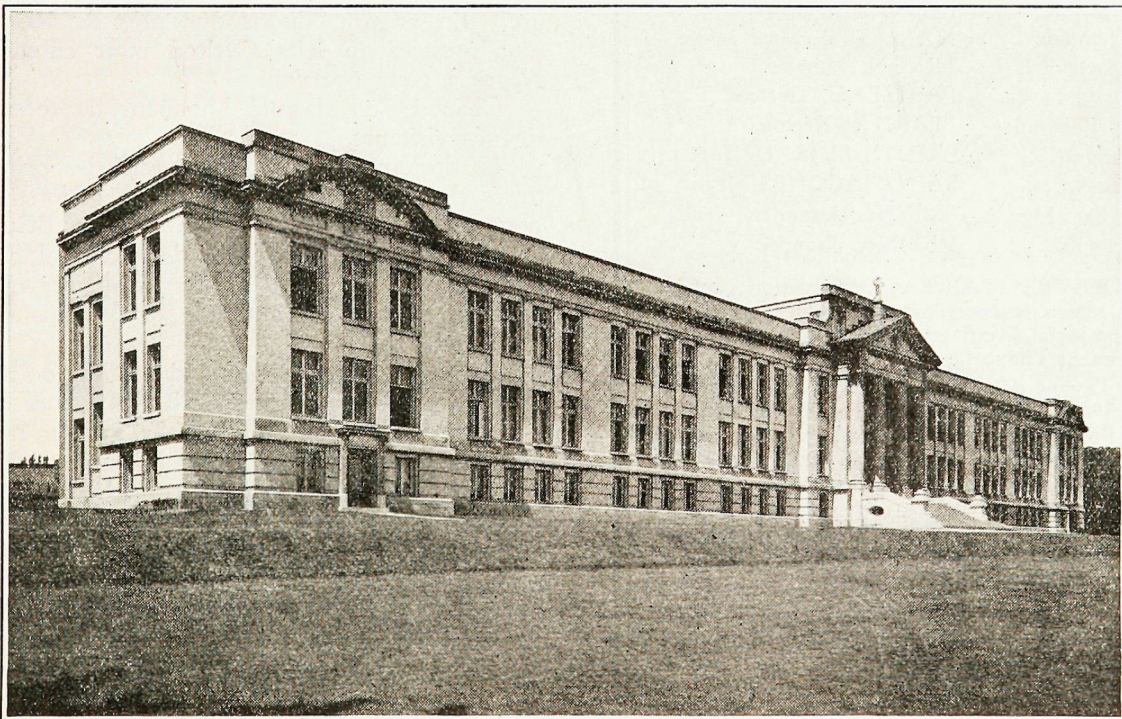
A tous ceux qui prétendent que ces avantages sont des abstractions, que le cours classique n'est pas pratique pour les jeunes filles et qu'il peut même compromettre sérieusement leur avenir, je ferai remarquer que sur 250 élèves graduées du Collège Marguerite-Bourgeoys, dont quarante pour cent n'ont pas encore trente ans, cinquante sont mariées, soixante-dix sont religieuses et soixante ont obtenu d'excellentes situations.

On admet sans doute l'utilité des études même supérieures pour celles qui se livrent à la noble vocation de l'enseignement. Mais à quoi bon ces études pour les autres ?

A quoi bon?... Mais n'importe-t-il pas à l'épouse de plaire à son mari par quelque chose de plus durable et de moins fragile que des grâces de surface qui ne suffisent pas à former un intérieur attachant. "Toute épouse vraiment épouse, écrit Ernest Legouvé, a pour carrière, la carrière de son mari". Ce qu'une femme peut rêver de plus doux, il me semble, c'est d'être la confidente intelligente du compagnon de sa vie, c'est de devenir au besoin sa coopératrice discrète. Pourquoi s'obstine-t-on à redouter chez la femme instruite le bas-bleu encombrant, la rivale importune ou la suffragette emballée ?

Et cette épouse, un jour, sera mère. Qui dira jamais l'influence d'une femme de bien, riche des dons de la science, sur le grand fils ou la grande fille dont l'esprit aussi bien que le cœur est en évolution ? Favoriser, encourager la haute culture chez la jeunesse féminine serait, de plus, un excellent moyen de préparer des ouvrières de mieux en mieux outillées pour toutes les œuvres sociales qui réclament notre dévouement et notre activité.

Si tous les diplômés de l'Université, dont l'influence dans notre province n'est pas discutable, étaient convaincus de la légitimité, de l'opportunité, voire même, en certains cas, de la nécessité de la culture que dispense à nos jeunes filles canadiennes le Collège Marguerite-Bourgeoys, s'ils exprimaient ensuite leur opinion en renversant les préjugés, ils serviraient une noble cause, et travailleraient efficacement au bien de l'Église et de la patrie canadienne.



Le "palais blanc" de l'avenue Westmount

**Diplômés, remplissez et retournez, payable au pair, le chèque de la page 78**

## Le Fonds des Anciens

Le Fonds des Anciens s'est enrichi de trois nouvelles souscriptions, depuis le dernier mois. Les docteurs Charlemagne Baribeau (Médecine 1927) et J.-Emmanuel Gagné (Médecine 1905) se sont inscrits au nombre des membres donateurs et M. Jean Saint-Jacques (Polytechnique 1929) nous a adressé une seconde souscription de \$5.00 avec une lettre dont nous nous empressons de reproduire ce passage caractéristique : "Je vous inclus un chèque pour mon abonnement à l'Action Universitaire pour 1935-36. Je fixe ma contribution annuelle à \$5.00, comme l'an dernier, parce que, comme vous le dites vous-même, la plupart des Associations exigent à peu près ce montant; d'ailleurs, j'imagine qu'il doit être rare le gradué universitaire qui ne peut pas faire au moins cela pour l'Université."

Si la moitié des Diplômés suivaient ce bel exemple...

### MEMBRES FONDATEURS (100 dollars ou plus)

BARIL, Docteur Georges	LANCTOT, M. Henri
CASGRAIN & CHARBONNEAU	LONGEVIN, Dr Stephen
DANDURAND, l'hon. R.	LÉVEILLÉ, Arthur
DAVID, l'hon. Athanase	MARION, Dr Donatien
DECARY, Arthur	MASSON, Dr Damien
DEMERS, l'hon. Philippe	MAURALT, Olivier
DUBÉ, Docteur J.-E.	NADEAU, M. Hervé
DUBEAU, Docteur Eudore	THÉBAUD, Docteur Jules
FRIGON, Augustin	UNION MÉDICALE DU CANADA
GROULX, M. Henri	VALLÉE, M. Arthur
LALLEMAND, M. Jean	

### MEMBRES DONATEURS (de 5 à 100 dollars exc.)

AMOS, Arthur	LABARRE, J.-P.
BÉCOTTE, Docteur H.	LAFERRIÈRE, René
BÉGIN, Docteur Philippe	LANCTÔT, Jean
BOHÉMIER, Dr P.-S.	LANCTÔT, J.-Philippe
BRAULT, Docteur Jules	LANGLOIS, S.E. Mgr J.-A.
CHARBONNEAU, J.-N.	LÉONARD, Dr D.
CHARTIER, Chanoine É.	MALLETTE, Mme Marie
CHOUVON, Docteur E.-J.	MIRON, Numa
DEROME, Jules	PARIZEAU, Docteur T.
DUBÉ, Docteur Edmond	PERRIER, Hector
DUPUIS, Armand	SAINT-DENIS, Dr J.-A.
FONTAINE, T.-A.	SAINT-JACQUES, Jean
FORGET, Son Exc. Mgr A.	SMITH, Alexander
GAREAU, Alexandre	VÉZINA, François

L'ACTION UNIVERSITAIRE et l'Association générale s'empressent de remercier ces généreux donateurs qui font preuve d'un sens social averti en collaborant à une œuvre dont ils comprennent l'importance.

Comme nous l'avons déjà dit, la moitié de chaque souscription est immédiatement versée au Fonds des Anciens. Jusqu'à ce que l'Association puisse vivre par le revenu des cotisations et de la publicité, l'autre moitié sert à couvrir les frais d'administration et d'impression de la Revue.

Le Comité du Fonds des Anciens se compose de MM. Arthur Vallée, Eudore Dubeau, Damien Masson, Edmond Dubé, Olivier Lefebvre, Henri Lanctôt, Stephen Langevin et Louis-Charles Simard.

Prière d'adresser toute souscription au trésorier

Dr L.-CHARLES SIMARD,

515 est, rue Sherbrooke,

— Montréal.

## A NOS LECTEURS...

Les lecteurs de L'ACTION UNIVERSITAIRE trouveront, cette fois encore, un chèque encarté à la page 78. Il est bien entendu que ce chèque est à l'usage de ceux qui n'ont pas payé leur abonnement pour 1934-35 ou pour 1935-36 ou pour les deux années à la fois. Ceux qui ont déjà payé et dont les noms sont inscrits sur nos listes d'abonnés n'ont pas à en tenir compte. Ils n'ont pas à craindre que nous leur réclamions de nouveau le prix de leur abonnement. Nous avons adopté le système du chèque encarté dans chaque numéro, car c'est encore le plus économique et le plus rapide. Autrement, il nous faudrait adresser plus de 5,500 factures, ce qui entraînerait une dépense d'au moins \$250.00.

### TROIS SEMAINES EN COMPAGNIE...

(suite de la page 71)

phie, soit à Boston, soit à New-York, dans les laboratoires d'expérimentateurs bien connus, dont plusieurs sont de ses anciens élèves. Le docteur Nègre a tout accepté, toujours souriant et prêt à remplir jusqu'au bout son rôle de véritable missionnaire. Après une semaine à Québec, il passera donc par les Etats-Unis et s'embarquera pour son pays vers le 27 mars, content sans doute de se retrouver bientôt dans son laboratoire et dans sa famille.

Car le docteur Nègre, s'il a mené une vie scientifique des plus actives, n'en a pas pour cela négligé soins et tendresse à ses proches. "Ma femme m'a beaucoup aidé, disait-il, et c'est dans une vie de famille chaude et sereine que j'ai puisé le réconfort et l'encouragement nécessaires aux travaux de longue patience qu'exige l'expérimentation en tuberculose." C'est un titre de gloire pour madame Nègre.

Ceux qui ont eu le plaisir de rencontrer madame Nègre se sont convaincus qu'elle incarnait la simplicité, la bonté et la grâce proverbiales de la femme française. Monsieur Turck le rappelait justement, lorsque, remerciant le docteur Nègre à la suite de sa conférence sur l'Institut Pasteur, à l'Alliance française, il s'adressait à madame Nègre. En passant, disons que près de 1000 personnes se sont pressées au Ritz Carlton pour entendre le docteur Nègre à cette occasion.

Chacun s'est disputé l'honneur de recevoir de si distingués visiteurs.

Le docteur Nègre a aussi visité les principaux laboratoires de Montréal. Il a assuré à maintes occasions que, pour ce qui regarde les laboratoires du BCG, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, l'équipement et l'organisation ne laissent rien à désirer quant à la préparation parfaite et entourée de la plus grande sécurité du Vaccin BCG.

Au sujet de la Clinique du BCG, voici textuellement une des premières phrases de la conférence qu'il a prononcée lors de sa visite : "L'Institut Pasteur ne peut pas oublier que c'est grâce à la compréhension éclairée et à l'appui généreux de M. le ministre Athanase David que cette clinique a été créée et lui adresse, par mon entremise, l'expression de sa gratitude; car cet établissement, tel qu'il a été conçu, a un rôle plus qu'utile, je dirai indispensable, dans la pratique de la vaccination par le BCG."

C'est avec un sincère regret que nous nous sommes séparés. La seule consolation de ce départ, c'est la pensée que semblable visite nous revienne peut-être un peu plus tard.

Armand FRAPPIER.

Diplômés, encouragez nos annonceurs.

# LE PRATICIEN D'ART DENTAIRE

**S**OUS la rubrique, Les professions, Le COURRIER ROYAL, édité à Paris et dont la direction appartient au comte de Paris, publiait récemment deux articles consacrés au praticien d'art dentaire. Bien qu'il s'agisse, dans cet article, de la profession dentaire en France, nous croyons que nos abonnés de la Faculté de chirurgie dentaire de Montréal auront quelque intérêt à les lire. Par-dessus les frontières, des professions identiques se rejoignent bien souvent dans la communauté des besoins et des conditions. Elles se heurtent fréquemment aux mêmes obstacles et poursuivent, en fin de compte, les mêmes buts. Les points de comparaison ne manquent pas.

\* \* \*

Cette tribune n'est pas ouverte pour recueillir uniquement des louanges. Il est utile parfois d'avoir le courage de faire un examen de conscience, de faire le point. Sans doute, notre spécialité a accompli, depuis cinquante ans, d'énormes progrès à tous les points de vue, et surtout en ce qui concerne l'amélioration des traitements et le bien de nos malades.

Malheureusement, nous devons constater que cet essor aurait pu être décuplé, d'une part et que, d'autre part, actuellement, tout est compromis. On pourrait même dire que si un coup de barre énergique n'est pas donné, la valeur de notre profession et notre possibilité de vivre honnêtement risquent de rapidement sombrer. Il est un bon principe en médecine, c'est celui de voir toutes les faiblesses de son malade et d'envisager toutes les complications possibles. Cela à seule fin d'y remédier sans erreur et rapidement, le cas échéant. Essayons d'appliquer ce principe au risque de paraître bien pessimiste aux yeux de certains et essayons de discerner nos tares. L'estime de nos malades nous étant justement et solidement acquise remettra les choses au point si cela est nécessaire.

## Faisons le point

Considérons un praticien moyen, d'âge moyen, de la région parisienne. Ce qui saute aux yeux immédiatement, c'est la précarité de sa situation. Voilà un homme qui a sacrifié de longues années de jeunesse et de grosses sommes d'argent pour apprendre son métier et qui devrait avoir le droit de vivre largement en travaillant normalement. Il devrait avoir droit à la considération des pouvoirs publics et des gens qui l'entourent, car il devrait représenter une des forces vives, durables et belles de la société. Or, que voyons-nous ? La plupart des praticiens moyens sentent leur clientèle fondre et s'égailler vers des établissements plus ou moins protégés ou patronnés par l'Etat, ou par des organismes à tendances politiques; leurs ressources tendent à baisser chaque année, du fait de l'inimaginable carence de paiements des honoraires (encouragée par une législation inique), et de l'augmentation constante des charges de toutes natures, fiscales ou autres; leur courage enfin de diminuer chaque année devant l'état de choses actuel qui semble empirer presque chaque mois. La situation des jeunes débutants et des anciens est souvent encore plus pénible. Les pouvoirs publics considèrent de moins en moins les praticiens, ils exigent d'eux un carnet fiscal; un ministre donne l'ordre à ses préfets de veiller à ce que leurs honoraires diminuent de 10%, etc.

Il existe, sans aucun doute, de très nombreuses raisons à cet état de chose et la crise mondiale a sa part de responsabilité. Mais il n'y a pas que cela. Il y a entre autres la pléthore professionnelle due à la mauvaise répartition des praticiens qui, tous, par une aberration incompréhensible, se groupent dans les grandes villes ou leur banlieue, au risque d'y mourir de faim; il y a le recrutement professionnel qui, jusqu'à cette année, rabattait vers notre profession des centaines et des centaines de jeunes, en leur faisant miroiter criminellement un avenir doré; il y a la ruée de tous les étrangers vers notre sol et nos Facultés où ils se fixent en nombre considérable, ce qui, d'ailleurs, serait encore admissible s'ils se laissaient assimiler complètement. Mais il y a aussi des choses plus tristes qu'il faut dire. Ce sont les luttes confraternelles, la concurrence déloyale

des "boutiques", cette honte de la profession, et les tendances commerciales de certains confrères...

\* \* \*

Dans tous les établissements officiels et privés, et dans les écoles dentaires en particulier, les étudiants arrivent malheureusement trop souvent avec une mentalité que nous déplorons. Les notions de Famille, de Patrie, de Religion, qui constituaient une base sur laquelle s'échafaudait la morale générale et professionnelle, tout cela, chez certains étudiants, a été rayé avec ou sans l'assentiment des familles ignorantes, faibles ou consentantes.

Nous avons trop de sympathie pour la jeunesse pour faire retomber sur nos étudiants la responsabilité de cette absence de toute règle morale. Si quelque chose peut nous étonner, et dans une certaine mesure raffermir notre optimisme, c'est de constater bien souvent que l'instinct naturel est resté spontanément droit et honnête.

Mais quelles imprudences commet notre société, qui abandonne dans la chambre de l'hôtel meublé, à un âge si vulnérable, tant de jeunes gens si peu préparés moralement à résister à tous les entraînements !

Lorsque nous évoquons nos souvenirs du Quartier Latin, combien de lamentables odyssees pouvons-nous retracer, de jeunes gens sombrés aujourd'hui dans les bas-fonds de la société, ou disparus prématurément après avoir ruiné leur famille et détruit leur santé !

## Ordres séparés ou Ordre du Corps de Santé ?

La nécessité d'un ordre des dentistes rallie actuellement les suffrages de tous ceux qui constatent que les syndicats avec leurs sanctions morales ne peuvent remplir leur tâche efficacement.

Y a-t-il intérêt à créer un ordre des dentistes à côté de l'ordre des médecins, de celui des pharmaciens, des sages-femmes, etc. ?...

Ne serait-il pas préférable d'instituer un ordre du Corps de Santé ?

Certains confrères, à l'énoncé d'une telle proposition, sont déjà partis en guerre. Ils voient déjà se mêler les "torchons aux serviettes". La comparaison n'est pas très aimable dans sa forme et dans le fond elle ne fait que constater un état de fait. Les médecins, les pharmaciens, les dentistes, les sages-femmes, les infirmiers travaillent journellement ensemble, ils ont des intérêts communs et aussi des devoirs communs; qu'y aurait-il de subversif à ce que, pour la surveillance et la bonne marche de leur activité professionnelle, ils soient soumis à la juridiction d'un ordre commun ?

Tous ceux qui ont étudié le fonctionnement du service de santé militaire peuvent avoir une idée de ce que serait un Ordre du Corps de Santé civil. Aucun d'entre nous n'a le souvenir d'un mélange préjudiciable à la hiérarchie scientifique ou sociale. Nous avons toujours constaté que celui qui avait la responsabilité commandait effectivement les différentes formations sanitaires, tout le personnel exerçant ses fonctions suivant sa compétence.

Dans un ordre civil, le contrôle est évidemment moins complet; on ne s'inquiète que de l'application du code de déontologie (qui doit être complété si l'on désire un ordre unique).

Il serait normal que le médecin restât l'élément prépondérant dans la direction de l'Ordre. Ayant toute la responsabilité de l'art de guérir, il doit aussi avoir l'autorité.

C'est précisément parce que le médecin est responsable de la santé publique que, dans un Ordre rationnellement constitué, sont groupés tous ceux qui sont ses collaborateurs ou auxiliaires.

Loin d'affaiblir l'autorité du médecin, un Ordre du Corps de Santé lui donnerait les pouvoirs nécessaires pour réglementer toutes les branches de l'art de guérir.

Naturellement, l'Ordre du Corps de Santé doit être, lui aussi, soumis à un contrôle, il ne doit pas devenir un état dans l'Etat.

Ceci ne nous regarde plus, nous savons que l'on y pense en haut lieu.

# LA VIE DE L'ASSOCIATION

*Nous prions instamment les conseils des diverses associations constitutives et tous les diplômés d'adresser, avant le 1er de chaque mois, à la rédaction de L'ACTION UNIVERSITAIRE, 515 est, rue Sherbrooke, les renseignements susceptibles de paraître dans cette page: manifestations publiques, promotions, initiatives, etc.*

## Les Anciens de la Théologie

Les Anciens du Grand Séminaire ont récemment fondé une Association qui groupera quelque 2,000 ecclésiastiques du Canada et des États-Unis. Dans ce nombre, il faut compter plusieurs centaines de bacheliers, licenciés et docteurs en théologie, susceptibles, à titre de diplômés, de faire partie de notre Association. On nous annonce la nomination prochaine de deux délégués des Anciens de la Théologie au Conseil général.

## Secrétaire de M. Mercier

M. Pierre Asselin, diplômé de l'École des Hautes Études (1934), vient d'être nommé secrétaire particulier de l'honorable Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts dans le cabinet Taschereau.

## Au chapitre de l'électricité

M. Jules Beauchemin (Polytechnique 1911) a été nommé ingénieur en chef de la nouvelle Commission d'Électricité de Québec et M. Adrien Plamondon (Polytechnique 1909), membre de la Commission des Services électriques de Montréal.

## A la Chambre de Commerce de Verdun

Les élections annuelles, pour le renouvellement du bureau de la Chambre de Commerce de Verdun, ont donné le résultat suivant : Me. Adélarde Leduc (droit 1905), président; le docteur A.-A. Archambault (médecine 1929), premier vice-président; Me. Yves Leduc (droit 1932), secrétaire.

## Honneur pour trois dentistes

Trois Canadiens de Montréal, diplômés de notre Université, ont été nommés membres de l'Académie internationale de déontologie qui a son siège à Buenos-Ayres. Ce sont les docteurs Eudore Dubeau, Joseph Nolin et Alfred Thibaudeau. Le délégué de l'Académie, en Canada, est le docteur Paul Geoffrion.

## A Sainte-Jeanne-d'Arc

Jusqu'à ces derniers temps, le docteur François de Martigny (médecine 1893), était le surintendant médical de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, fonction qu'il remplissait depuis 1919. Le docteur de Martigny ayant démissionné, le bureau médical lui a désigné un remplaçant dans la personne du docteur Charles-Auguste Décary.

Le nouveau surintendant est né en 1897. Il a fait ses études à l'Université et fut reçu médecin en 1921. Après un stage d'internat à l'Hôtel-Dieu, il fit un stage de cinq ans dans les hôpitaux de Boston. Il est attaché à Sainte-Jeanne-d'Arc depuis 1929.

## Un concours pour architectes

Le cabinet fédéral vient d'approuver, par arrêté ministériel, un projet de concours chez les architectes du Canada. En 1935, la Chambre des Communes et le Sénat ont voté une loi dans le but d'améliorer les conditions de logement dans notre pays. Comme le rappelle l'arrêté ministériel du 2 mars dernier, le ministre des Finances, M. Dunning a approuvé des "types minima de construction" en vue de "donner suite à l'esprit de la loi qui est d'encourager l'adoption de types de logements convenables et aussi pour mieux garantir les prêts garantis sous l'empire de la loi." La loi se propose donc d'encourager la

construction de logements à bon marché. L'un des meilleurs moyens paraît devoir consister dans un concours "qui permettrait aux architectes et constructeurs de faire une étude intensive de modèles d'un type convenable" à bas prix. C'est l'objet de l'arrêté ministériel.

Tous les architectes canadiens sont invités à soumettre des projets de maisons qui puissent convenir à une famille canadienne moyenne. Le concours sera clos le 15 avril. Il comporte un premier prix de \$500.00, deux deuxième prix de \$200.00 chacun, deux troisième prix de \$100.00 chacun et dix mentions honorables de \$50.00 chacune.

Sur sept juges, il n'y a qu'un seul Canadien français : M. Ludger Venne. Un sur sept ! C'est la proportion à laquelle nous sommes habitués depuis toujours, quel que soit le parti au pouvoir. Et nous laissons faire...

## La Société Dentaire

Le 12 février avait lieu à l'École dentaire la réunion mensuelle de la Société Dentaire de Montréal. Environ deux cents dentistes présents écoutèrent avec beaucoup d'attention le docteur Seldin, directeur du département de Chirurgie buccale à l'Université de New-York. Nous profitons de l'occasion pour remercier le docteur Gérard Plamondon, président de la Société, qui nous a permis d'entendre chaque mois les plus grands savants de notre profession.

## Les Anciens de la Faculté Dentaire

Le président et l'exécutif de l'Association des Anciens de la Faculté dentaire sont à préparer la journée des Anciens. Déjà plusieurs conférenciers éminents ont été choisis et tout laisse prévoir que cette journée sera la plus importante depuis la fondation de l'Association. Nous en reparlerons.

Le Dr. Jules Thébaud, doyen de l'École dentaire de Haïti et l'un de nos Anciens qui nous fait le plus d'honneur à l'étranger, vient d'être nommé délégué officiel de son pays au Congrès Dentaire de Vienne.

## A Québec

M. Louis Beaudry (Polytechnique 1921) est, depuis quelques mois, ingénieur en chef de la Commission du port de Québec.

## Fédérations d'Amicales

Les anciens élèves des Frères de l'Instruction chrétienne ont formé une bon nombre d'amicales, elles-mêmes groupées en fédération. Cette fédération vient de se choisir un nouvel exécutif dont plusieurs membres sont des diplômés de l'Université. Le président, docteur A. Groulx, surintendant de la division de l'hygiène de l'enfance à Montréal, est un Ancien de la Faculté de médecine (1924), les deux vice-présidents, Me A. Bayard, greffier de la Cour du recorder, et M. Rodolphe Laplante, publiciste à la Banque provinciale, sont respectivement des Anciens de la Faculté de droit (1910) et de l'École des sciences sociales.

Il existe également une Fédération des amicales des Frères des Écoles chrétiennes qui vient de se choisir, pour président, Me Hector Lalonde (droit 1925). L'un des directeurs est le docteur J.-H. Villeneuve (médecine vétérinaire).

(suite à la page 81)

**Diplômés, encouragez nos annonceurs.**



# LA VIE UNIVERSITAIRE

Canada

## Wilfrid Pelletier, docteur en musique

Combien heureuse et pleine de sens l'idée que vient d'avoir l'Université de Montréal en présentant un doctorat honorifique en musique à M. Wilfrid Pelletier, premier chef d'orchestre du *Metropolitan Opera*, de New-York, et directeur artistique de l'Association des Concerts Symphoniques! Quelque 250 personnes, faible proportion des nombreux amis et admirateurs que compte M. Pelletier dans notre ville, ont assisté, le 29 février, à la simple mais émouvante manifestation qui s'est déroulée au Cercle Universitaire.

Suivant les termes mêmes, employés par notre recteur, M. Maurault, l'Université a voulu honorer "en la personne du jeune chef d'orchestre un Canadien français qui a bien mérité de son pays natal et qui, de plus en plus, travaille brillamment au prestige du Canada à l'étranger". L'Université n'aurait-elle voulu que remercier, par son geste, l'habile et dévoué directeur artistique des Concerts Symphoniques de Montréal, nous devrions lui en savoir un gré infini. Mais elle tenait, d'autre part, à souligner, d'une façon toute spéciale, les services rendus par M. Pelletier à la cause de l'Art et à celle de l'Éducation grâce, notamment, aux matinées musicales préparées avec tant de soin au bénéfice de la jeunesse canadienne-française de notre ville. Comme l'a fait remarquer l'honorable M. David, à qui revient la très louable initiative des Concerts Symphoniques, "l'œuvre de M. Pelletier demeurera parce qu'elle est marquée au coin d'une abnégation patriotique admirable". Mais le patriotisme n'est pas tout. Les éminentes qualités du chef d'orchestre ont rendu possible un succès auquel nous applaudissons tous. L'Université a bien fait d'honorer de la sorte et de s'attacher, dans une certaine mesure, M. Wilfrid Pelletier. Elle s'est honorée elle-même.

## M. Gabriel Le Bras

Montréal reçoit, ce mois-ci, la visite d'un distingué professeur français, M. Le Bras, qui donne, du 9 au 27 mars, à la salle Saint-Sulpice une série de neuf conférences sur les "origines canoniques des droits occidentaux". M. Le Bras, qui enseigne à la Faculté de droit de Paris, nous est amené par l'Institut scientifique franco-canadien.

## A la Faculté de philosophie

Le Père Eustache Gagnon, qui était jusqu'ici chargé du cours de cosmologie à la Faculté de philosophie, nous ayant quittés pour aller enseigner au collège des Pères de Sainte-Croix, à Memramcook (N.B.), le Conseil a désigné, pour le remplacer, M. Charles de Koninck, docteur en philosophie de l'Université de Louvain et professeur de philosophie à l'Université Laval.

## L'éducation postscolaire

L'éducation postscolaire est, depuis longtemps, l'objet d'une attention toute spéciale dans les universités américaines et anglo-canadiennes. Le mouvement, qui remonte à plusieurs années déjà, prend de l'ampleur chez nous et nous sommes heureux d'apprendre que les universités canadiennes-françaises vont désormais y prendre une part active. Sans doute, le temps est encore loin où ces universités, celles de Montréal en particulier, distribueront, dans tous les centres français du pays, un enseignement "extra-mural" du genre de celui qui contribue au rayonnement des universités McGill, Queen's et de Toronto, par

exemple. Mais c'est un commencement et, de l'initiative à laquelle nos trois universités canadiennes-françaises sont désormais conviées, sortira peut-être, un de ces jours, l'organisme attendu avec impatience.

En attendant, saluons avec confiance la naissance du comité canadien-français d'éducation postscolaire dont font partie, à titre de président, Mgr Camille Roy, et de conseillers, M. Olivier Maurault et le Père Marchand, o.m.i., ce dernier recteur de l'Université d'Ottawa.

Le but général de l'Association est d'instruire les chômeurs, d'aider au perfectionnement du travail agricole et technique, d'offrir un complément culture à ceux qui ont des heures de loisir. Quant au comité français, il se propose en outre :

- 1) de promouvoir les intérêts culturels du Canada français sans distinction de provinces et de renforcer ainsi les liens de la nationalité;
- 2) de faire des enquêtes sur l'enseignement postscolaire tel qu'il existe aujourd'hui;
- 3) de fournir des renseignements;
- 4) d'agir comme conseil auprès de l'Association canadienne d'éducation postscolaire en ce qui concerne le progrès de l'œuvre poursuivie par cette organisation et les moyens les plus propres à répondre aux besoins de nos compatriotes;
- 5) de préparer et favoriser le développement de l'enseignement postscolaire au Canada et établir les comités nécessaires à cet effet;
- 6) d'encourager et surveiller les émissions éducatives à la radio et plus particulièrement représenter l'Association canadienne d'enseignement postscolaire auprès des organisations gouvernementales en ce qui concerne les émissions françaises.

## A McGill

L'Université McGill, comme toutes les institutions du même genre, et en dépit des grandes ressources dont elle dispose, n'échappe pas aux effets de la crise. Le principal Morgan vient de le rappeler au cours d'une réunion de Diplômés, tenue à Montréal le 20 février. "Je doute, a-t-il dit, que la situation de l'Université ait jamais été plus inquiétante". Il a souligné notamment les besoins urgents de la bibliothèque en insistant sur le fait que "les livres sont le sang d'une université". Que doit penser M. Morgan de l'Université de Montréal qui n'a même pas de bibliothèque pour ses professeurs?

Si la situation est grave, elle n'est toutefois pas désespérée. Mais il importe que les Diplômés de McGill viennent sans retard en aide à leur *Alma Mater*. "Le temps est passé, a-t-il affirmé, de la grande générosité de riches bienfaiteurs. Je suis convaincu que l'Université devra de plus en plus compter sur l'aide constante d'un très grand nombre de personnes et, en premier lieu, sur ses Diplômés" qui ont, à leur disposition, mille moyens de collaborer à l'œuvre universitaire.

Quelques-uns de nos lecteurs savent peut-être que les gouverneurs de McGill ont pris, l'automne dernier, l'engagement de couvrir le déficit auquel l'Université doit faire face cette année. Bien plus, le principal Morgan a récemment appris aux Diplômés de la région d'Ottawa, réunis, pour le recevoir, dans la capitale fédérale, que ces mêmes gouverneurs ont décidé de soutenir l'Université de leurs propres deniers, pendant quatre ans. "C'est que, ajoutait-il, ces messieurs ont compris l'utilité supérieure de l'Université et l'impossibilité, quelle que soit l'intensité de la crise de laisser perdre la richesse intellectuelle du

pays". Quelques jours plus tard, le chancelier Beatty annonçait la nomination de deux nouveaux gouverneurs : M. Arthur Purvis, président des *Canadian Industries*, et M. Arthur B. Wood, président de la *Sun Life*. Evidemment, comme dirait l'autre, il y a de la galette à McGill. Il y a plus : ce n'est pas, chez nos amis de la rue Sherbrooke, qu'on perdra le meilleur du temps et des forces dans des discussions stériles. Comme le proclamait le colonel Herbert Molson, en remerciant le principal Morgan, "nothing is too good for McGill."

### Saint Thomas à l'Université

Saint Thomas a sa fête le 7 mars. Cette année, sur l'initiative de la Société de Philosophie, l'Université a célébré avec éclat le patron des philosophes. Le matin du 7, il y eut messe suivant le rite dominicain en l'église Notre-Dame de Grâce et sermon par le Père Bissonnette. L'après-midi, à l'immeuble central de la rue Saint-Denis, le recteur présida une séance académique au cours de laquelle le Père Louis Lachance, professeur au couvent des Dominicains d'Ottawa prononça une fort belle et solide conférence sur "la philosophie et la forme littéraire".

### La thèse du notaire Faribault

Le 25 janvier dernier, devant un jury de la Faculté de droit de l'Université, Me Marcel Faribault, notaire, a brillamment soutenu l'épreuve orale de sa thèse pour l'obtention du doctorat en droit.

Me Faribault avait choisi pour sujet de thèse : "La fiducie dans la province de Québec". Après avoir fait l'historique de la fiducie dans le droit romain, le vieux droit français et la Coutume anglaise, l'auteur a déclaré que cette institution, dont l'importance est si grande de nos jours, s'est développée chez nous à partir de 1879 surtout. Puis, après avoir constaté que la solution du droit romain et celle du droit français ne concordent pas avec les textes et que la solution du droit coutumier anglais est incompatible avec les principes de la fiducie elle-même, l'auteur a proposé la solution tirée du droit moderne français et offerte par ce qu'on appelle "la théorie de l'Institution". Il a ensuite donné une définition de la fiducie, d'où découlent un grand nombre de conséquences intéressantes dans la pratique : "La fiducie, a-t-il expliqué, est une institution reconnue par la loi et créée par la volonté unilatérale d'un donateur ou d'un testateur aux fins de soumettre une libéralité permise à une idée directrice de protection ou de permanence grâce à une administration indépendante, autoritaire et éclairée des biens qui en font l'objet". Et voici la conclusion à laquelle Me Faribault s'est arrêté : si notre loi de la fiducie s'est inspirée du droit anglais, elle ne s'explique qu'au moyen d'une théorie française et, dans ses applications, elle est spécifiquement québécoise parce qu'elle fait usage de la prohibition d'aliéner et des autres dispositions de notre code relatives aux donations, testaments et substitutions.

Etranger

### A la Faculté de droit de Paris

Les journaux nous ont rapporté, avec plus ou moins d'exactitude, les incidents multiples dont la Faculté de droit de Paris est le théâtre, depuis deux mois bientôt, par la grâce de M. Gaston Jèze, professeur de droit public et de législation financière. M. Jèze, on le sait, s'est fait à la tribune de Genève l'ardent défenseur de l'Ethiopie. Il a paru que le savant professeur était allé un peu loin et, surtout, que son action privée — la liste de ses affaires, ré-

cemment publiée, est fort suggestive — déteignait un peu trop sur son enseignement. Les étudiants ont donc entrepris d'obtenir des explications de M. Jèze, qui s'est dérobé; puis ils ont décidé que le professeur ne donnerait pas son cours. Et si le défenseur du négus a pu, tout de même, sauver la face en donnant ses dernières leçons, fort écourtées du reste, sous la protection de la police, il s'en faut que les esprits soient calmés. Les actes de violence, dont le doyen de la Faculté de droit, M. Allix, a été l'une des victimes, n'ont fait qu'aggraver une situation déjà on ne peut plus sérieuse. Le doyen a démissionné; à l'unanimité le corps professoral de la Faculté s'est rangé aux côtés de M. Allix et a réclamé la fermeture de l'Ecole. Mais le ministre de l'Education Nationale, M. Guernut, se moque bien des professeurs. Il est bien plus facile et plus urgent, cher camarade Turcotte, du *Canada*, de dissoudre les ligues d'Action Française et d'inculper Charles Maurras de provocation à l'assassinat. A ce propos, il nous tarde de lire sous la plume du nouveau "père de l'Eglise", ennemi de la violence, la condamnation de ce pâtre Blum qui annonçait, dans le *Populaire*, quatre jours avant les funérailles de Bainville, qu'il ferait assommer les étudiants par 15,000 hommes de son parti. Il nous tarde d'entendre M. Turcotte, homme juste, déjà fort occupé de savoir si l'enseignement de la Faculté des lettres est à base d'athéisme, condamner l'agression dont un royaliste, le docteur Golse, a été l'objet. Que le juif-millionnaire Léon Blum reçoive trois coups de canne : c'est une infamie. Mais qu'un royaliste perde la vue : cela n'a aucune importance.

Quoi qu'il en soit, il paraît que l'on songe, en France, dans certains milieux, à supprimer la Faculté de droit et aussi la Faculté de médecine. Le ministère de l'Education Nationale aurait même approuvé un plan à cet effet. Le *Figaro* résume ainsi les raisons invoquées :

"Le droit n'est pas une science, nous a déclaré une haute personnalité universitaire; on pourrait supprimer la Faculté, en transportant à la Sorbonne, chez les historiens et les sociologues, toute la partie historique, et toute la partie pratique dans une Ecole de notariat. La partie philosophique reviendrait aux philosophes.

"Quant à la médecine, tous les cours purement scientifiques passeraient aux professeurs d'histoire naturelle, de biologie ou physiologie animale et végétale, de chimie et de physique des facultés. Le reste serait abandonné aux praticiens."

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres...

### La géographie à l'Université de Chicago

La section de géographie, à l'Université de Chicago possédait déjà une remarquable collection de plus de 50,000 cartes. Au cours des dix-huit derniers mois, 25,000 autres cartes ont été achetées aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, en France, en Allemagne et en Autriche. La bibliothèque de la même Université vient d'acquiescer en outre une quantité innombrable de rapports, annuaires et journaux se rapportant à l'histoire du gouvernement fédéral, des législatures locales et des administrations : quinze tonnes au poids !

A l'Université de Montréal... Mais n'insistons pas.

### Multi professeurs

C'est l'Université Columbia qui compte le plus grand nombre de professeurs aux Etats-Unis : 2,190. Viennent ensuite : l'Université de New-York avec 1,786 professeurs, chargés de cours, etc. Harvard avec 1,765, Californie avec 1,734, Pennsylvanie avec 1,352 et Illinois avec 1,231.

**Diplômés, encouragez nos annonceurs.**

### L'Etat et l'Université

Un conflit vient d'éclater entre l'Etat de Pennsylvanie et l'Université de Pittsburg. L'octroi annuel de l'Etat à l'Université s'élève à \$2,376,000 payables en deux versements de \$1,188,000 chacun. A la suite d'accusations formulées contre l'Université qui se serait permis de violer la liberté d'enseignement, un comité de la Chambre locale a recommandé, entre autres choses, d'accroître le nombre des fiduciaires en accordant au gouverneur de l'Etat le droit de désigner cinq nouveaux membres dont un ne serait autre que le gouverneur lui-même. Les autorités universitaires ont fait remarquer que de telles "nominations personnelles" contribueraient à mêler la politique à l'administration interne de l'Université. Le gouverneur a répliqué qu'il se contenterait de deux nominations, puis, devant la résistance des autorités universitaires, il a menacé celles-ci de leur supprimer le prochain octroi de \$1,188,000.

### A Northwestern

Les dons et souscriptions, recueillis par l'Université Northwestern, de Chicago, au cours de l'année 1935, se sont élevés à \$450,000. 3,000 Anciens et amis de l'Institution ont versé des sommes variant de \$1.00 à \$100,000. Dans le montant total, il faut compter \$40,000 souscrits par 2,200 Anciens au Fonds de dotation, organisé il y a dix ans, qui a déjà reçu \$265,000.

Par ailleurs, l'Université Northwestern a été l'heureuse récipiendaire de multiples cadeaux en nature : des arbres rares, un robot, des diamants, un immeuble, des livres, des œuvres d'art.

### L'aide aux étudiants

Il est peu d'universités américaines qui, seules ou avec l'aide de l'Etat, ne permettent à de nombreux étudiants de gagner, par leur travail, le prix de leurs études et de leur pension. C'est ainsi que, durant l'année académique 1934-35, une forte proportion des étudiants de l'Université Columbia ont touché une somme globale de \$340,000 en salaires et gages, soit dans les organisations sportives, soit dans les multiples services de l'Université : restaurant, laboratoires, bibliothèque, bureaux, central téléphonique, etc., etc., soit en dehors de l'Université. Sur cette somme, \$140,000 ont été payés par Columbia. Les statistiques démontrent que 80 p.c. des étudiants de Columbia doivent compter partiellement sur leur travail personnel, des bourses ou des prêts pour poursuivre leurs études; à Yale, 35 p.c. sont le même cas. A l'Université du Minnesota, dans le seul mois de janvier 1935, 1,345 étudiants ont gagné près de \$24,000.

### Les Anciens de Harvard

Au cours de l'année 1935, 7,883 Diplômés de l'Université Harvard ont versé \$81,994 au Fonds des Anciens. C'est un record dont l'équivalent ne pourrait se trouver dans l'histoire d'aucune autre université américaine. Ce Fonds, dont l'origine remonte à l'année 1925, a déjà recueilli 16,660 souscriptions individuelles formant un total de \$1,234,930 qui ont été employés à diverses fins. Et nos lecteurs savent déjà que le Fonds spécial du Troisième Centenaire s'élève présentement à plus de deux millions. Quel exemple de solidarité, d'esprit civique et de loyauté à l'Alma Mater !

Harvard vient, en outre, de se voir attribuer la presque totalité de la succession d'une dame Agnes Nieman, soit une valeur de trois à cinq millions de dollars représentée particulièrement par les intérêts de la défunte dans le *Milwaukee Journal*.

### A l'Université du Minnesota

Le budget de l'Université du Minnesota, pour l'année 1934-35, est des plus impressionnants. Les revenus de l'Université se sont élevés à \$8,793,759.36. La contribution de l'Etat a été de \$3,323,748.67, celle du gouvernement fédéral a dépassé \$625,000. Les étudiants ont rapporté \$1,106,962.34, le Fonds permanent, \$251,424.49, divers services contrôlés par l'Université elle-même, \$1,531,592.97.

Quant aux dépenses, elles ont été légèrement inférieures aux revenus. Voici les principales :

Administration ....	\$ 162,298.31
Services divers ....	475,699.40
Instruction et recherche ....	4,553,056.52
Entretien des immeubles, constructions	1,230,104.95
Bourses d'études, prix, etc. ....	449,664.37
Restaurants, cafeterias, imprimerie, etc.	1,407,036.40
Sports ....	206,128.39

### L'Université de Heidelberg

L'Université de Heidelberg est la plus ancienne institution du genre sur le territoire de l'Allemagne actuelle. Elle fut fondée en 1386 par un prince riche et puissant : le comte Palatin, Ruprecht de Wittelbasch, et par un savant de renom qui en fut le conseiller technique : Marsile d'Inghen. Il y a donc de cela 550 ans.

Des centaines et des centaines d'invitations ont été adressées à toutes les universités et sociétés savantes du monde, les priant d'assister aux fêtes qui marqueront très prochainement l'anniversaire de la fondation de Heidelberg. Deux universités anglaises, Oxford et Cambridge, ont décidé de ne pas envoyer de représentants à ces fêtes, désirant ainsi protester "contre la violation des droits de l'esprit et l'abolition de la liberté de l'enseignement en Allemagne". Ces deux universités ont tout de même adressé au recteur de Heidelberg un message où il est fait mention des longs et éminents services que l'Université de Heidelberg a rendus aux sciences et aux lettres.

Une université américaine, pour le moins, celle de Virginie, a suivi cet exemple.

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

(suite de la page 78)

### Au "Faculty Club" du McGill

Le Dr Antonio Barbeau et M. Hermas Bastien, président et secrétaire de la société de Philosophie de l'Université de Montréal, ont représenté cette société à un dîner en l'honneur du psychologue allemand Wolfgang Kohler. Ce professeur de Berlin, de passage à Montréal, a donné des conférences au McGill. Le 3 mars, il fut l'hôte du département de psychologie du McGill qui avait invité la société de Philosophie, au *Faculty Club* de la rue McTavish.

### A la Crèche de la Miséricorde

Le docteur Paul Letondal (Médecine 1922), professeur agrégé de Pédiatrie à la Faculté de médecine, est, depuis quelques mois, chef de service à la Crèche de la Miséricorde, où il a remplacé le docteur A.-B. Lebel.

### Le docteur Dubé

Au cours de son assemblée annuelle, tenue en décembre dernier, la Société belge de gastro-entérologie, a admis le docteur J.-Edmond Dubé (Médecine 1894) au titre de membre honoraire.

**Diplômés, remplissez et retournez, payable au pair, le chèque de la page 78**



## QUELQUES LIVRES



**HISTOIRE DU CANADA POUR TOUS**, par Jean Bruchesi, tome II, *Le Régime anglais*, éditions Albert Lévesque, Montréal, 1935, 356 pages, prix : \$1.25.

M. Jean Bruchesi nous donne la suite d'une œuvre qu'honorent déjà des polémiques plus ou moins chevaleresques. Son premier tome a réveillé des vieilles compétences qui somnolaient. On l'a assailli, en certain milieu, d'un réquisitoire historique dont l'intime ambition ne tendait à rien moins qu'à convaincre ce professeur d'inexactitude et... d'erreur. Malgré tous ces commentaires au nom de la vérité, l'*Histoire du Canada pour tous* se lisait aisément, obtenait l'approbation des lecteurs moins férus de dates et de vétilles et, chose admirable, n'endommageait pas trop notre sens national. Et voici le tome deuxième. J'ignore s'il est aussi "dangereux" que son aîné et, sous prétexte d'offense à la race, je ne puis insinuer que M. Bruchesi est un crétin. L'histoire n'est pas ma branche, comme diraient Bescherel et mon défunt grand-père. Mais il m'est permis tout de même d'affirmer qu'en dépit de ses 356 pages en texte serré, ce livre plaît par ses qualités de composition dense et d'écriture limpide.

L'auteur a voulu vulgariser l'histoire, remplacer auprès du lecteur moyen les ouvrages redoutables à différents points de vue de Garneau, de Chapais et même de M. l'abbé Groulx. Il s'est alors tracé un plan autonome et personnel et c'est d'après ce plan qu'il faut juger l'œuvre. Il a divisé son ouvrage en trois parties : *Le miracle canadien* qui raconte les événements depuis la conquête jusqu'à 1815; *Liberté* qui est l'histoire de nos luttes parlementaires; enfin, *la Puissance du Canada* qui commence à la Confédération et se termine avec nos récentes mômeries politiques. La division est logique et permet d'inclure les faits saillants de l'évolution canadienne. On peut critiquer l'allure rhétorique de certaines étiquettes comme *le miracle canadien*; mais il ne faut pas sous peine de ridicule s'aventurer plus loin. Ce mot, dans l'idée de ses propagateurs, n'implique pas d'intervention surnaturelle; il signifie simplement qu'une loi de l'histoire et de la démographie a prodigieusement fonctionné chez nous. Il convient aussi d'examiner de près la réalité avant de sabrer l'équivoque formule de *la langue gardienne de la foi*. Il est clair comme un jour d'été qu'on ne l'érigé pas en principe; elle représente et concrétise un fait particulier au groupement français et catholique du Québec. La lecture attentive de l'*Histoire du Canada pour tous* ne laisse pas de doute là-dessus. Encore faut-il qu'on l'entreprenne sans préjugé comme sans prétention.

À l'intérieur de ces divisions, les chapitres s'agencent clairs, solides et pleins. Leur mérite principal est de grouper en synthèses conséquentes des questions qu'on disperse ordinairement au hasard des dates et au mépris de la suite réelle. L'auteur ici pénètre au-delà de la chronologie; on peut même lui reprocher une crainte excessive des dates. Il est d'abord au service du récit. D'un événement avec ses origines, son évolution et ses conséquences, il ramasse un résumé complet. Cette méthode a l'avantage de nous fournir tout de suite, pendant qu'on y est, une appréciation définitive. Elle évite aussi cette désagréable imbrication de personnages et d'exploits dont se rendent coupables la plupart de nos manuels d'histoire. M. Bruchési, en un tour de plume, trace des tableaux dont quelques-uns sont des modèles de raccourci. Je songe par exemple aux fières pages où il nous présente Louis-Joseph Papineau, l'onduleux Wilfrid Laurier et le sympathique Lord Dorchester. Avec Henri Girard, critique dont le dédain est parfois plus que royal, reconnaissons à l'auteur d'avoir débrouillé cet écheveau d'événements drus que forment nos luttes parlementaires d'avant 1867. Enfin, félicitons-le de son attitude impartiale et objective. Sans doute, on sent par endroits vibrer et s'indigner la fibre patritique; mais c'est encore là de l'objectivité, celle de l'historien qui ne veut pas abandonner ses qualités d'homme.

C'est le livre qu'on doit conseiller à celui qui désire une révision rapide et complète de son bagage historique.

Carmel BROUILLARD, o.f.m.

**LE CONFLIT ITALO-ETHIOPIEN**, par Raymond Tanghe, éditions Albert Lévesque, Montréal.

Le sympathique éditeur, Albert Lévesque, vient d'inaugurer une nouvelle série de publications. Après les "documents historiques," les "documents économiques," les "documents sociaux," voici maintenant les "horizons internationaux."

"A une époque, dit l'auteur dans sa remarquable préface, où l'exaltation inconsidérée de nationalismes, qui se heurtent les uns les autres, compromet la paix du monde, est-il plus noble tâche que de propager l'esprit international, que de chercher des raisons de rapprochement entre les peuples, que d'apaiser les haines, que de redresser les préjugés funestes?"

Le premier volume de cette série est dû à la plume alerte de M. Raymond Tanghe, docteur ès-sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal et président de la Société des sciences morales et politiques, affiliée à l'Acfas.

Le conflit italo-éthiopien, tout le monde en parle, journaux et revues en sont remplis et, il y a quelques semaines à peine, l'on s'écrasait littéralement à l'Université de Montréal pour entendre le distingué consul d'Italie faire une conférence sur ce sujet. Précisément peut-être à cause de la diversité et de la multiplicité des nouvelles, étudiées ou conférences sur cette question, l'esprit s'éparpille, s'égare et est enclin à oublier les grandes lignes, les données générales de ce problème. Avec une précision, une clarté et surtout une objectivité dont il faut louer l'auteur, ce petit volume d'à peine cent vingt pages, expose toute la thèse ou plutôt toutes les thèses de ce conflit.

Dans une première partie, l'auteur trace l'histoire de l'empire du Négus et nous fait voir ce qu'était ce pays, au point de vue géographique, démographique et politique lors de l'ouverture des hostilités. Une seconde partie nous rappelle les différents traités signés par l'Éthiopie avec l'Angleterre, l'Italie et la France, le rôle de l'Éthiopie à l'égard de ces Puissances, son entrée à la Société des Nations. Dans une dernière partie intitulée "Le conflit à Genève", M. Tanghe résume les débats qui ont précédé et accompagné le jugement de la Société des Nations, et le rôle des sanctions. Il souligne les effets de l'application des sanctions, entraîne même le lecteur sur les champs de bataille. Détail très appréciable dans une œuvre de ce genre, le travail est accompagné d'une carte très au point, due à la plume de M. Arthur Lemay.

L'auteur s'applique — et il y a parfaitement réussi — à ne prendre pour acquis que les faits dont il a pu lui-même vérifier l'absolue authenticité, et l'objectivité avec laquelle — comme il le dit dans sa préface — il s'est astreint à traiter cette épineuse question ne se dément pas un seul instant. D'ailleurs, la modération des conclusions auxquelles il arrive en est une preuve évidente.

S'il nous était permis de formuler une restriction, nous nous permettrions de faire un léger reproche à l'auteur. Certaines questions sont traitées un peu trop sommairement. Le lecteur, pris peut-être par l'intérêt que suscite l'ouvrage, aimerait avoir plus de détails par exemple sur les débats qui ont marqué l'entrée de l'Éthiopie à la Société des Nations et sur l'attitude prise par chacune des grandes Puissances à cette occasion; il désirerait avoir des renseignements supplémentaires sur les raisons qui poussèrent la Société des Nations à se prononcer avec tant de hâte dans le présent conflit.....

Mais est-ce bien un reproche que celui que l'on peut faire à un auteur d'avoir été trop bref? Combien d'écrivains seraient heureux qu'on puisse leur adresser les mêmes remarques!

Fernand CHAUSSE.

**HISTOIRE DE LA MÉDECINE**, docteur Eugène Saint-Jacques, éditions Beauchemin, Montréal, 1935.

Le docteur Saint-Jacques, professeur d'histoire de la médecine à la Faculté semble vouloir prouver une opinion courante suivant laquelle les médecins seraient, de tous les Canadiens français, ceux qui écrivent le mieux.

Il nous offre un volume de deux-cent vingt pages intitulé *Histoire de la Médecine*. Le docteur Saint-Jacques n'a pas eu la prétention de faire en deux cents et quelques pages une histoire aussi longue, aussi compliquée que celle de la Médecine qui demanderait d'innombrables volumes. Ne résume-t-elle pas en effet les différentes attitudes de l'esprit humain à partir de la terreur primitive jusqu'au demi-scepticisme scientifique de beaucoup de savants contemporains?

Son manuel écrit de façon limpide est un bel exemple de cette culture générale sur quoi devrait s'asseoir l'instruction de tous les hommes de science.

On peut à la vérité s'étonner de voir attribuer aux ordonnances du Lévi des idées de médecine sociale qui ne supportent pas un bien long examen. Et, d'autre part, nous espérons toujours voir le professeur Saint-Jacques nous donner quelque jour, en complément, un chapitre sur la médecine pré-européenne au Canada.

Mais tel qu'il est, incomplet puisque nécessairement court, le précis du docteur Saint-Jacques est un des livres qu'aucun médecin canadien-français ne devrait manquer de lire et de relire. Il y trouverait comment au Canada on peut garder la tradition intellectuelle française. Il y verrait que l'avancement de la médecine, comme celui de toute science, résulte d'une série constante d'efforts vers un meilleur devenir.

P.

**Diplômés, encouragez nos annonceurs.**

*HISTOIRE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES*, par Stephen d'Irsay, deux volumes in-80, avec 35 planches hors-texte et une carte, éditions Auguste Picard, Paris 1935, 110 francs.

*LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES*, par le chanoine R. Aigrain, un volume in-80, éditions Auguste Picard, Paris 1935, 12 francs.

Lorsqu'il entreprit de raconter l'histoire des universités françaises et étrangères, M. Stephen d'Irsay ne se dissimulait l'ampleur de la tâche, une véritable tâche de bénédictin. Il y a consacré la plus grande partie de sa vie. Le temps lui a manqué de compléter son œuvre qui s'arrête à 1860. La lacune sera peut-être comblée un jour, lorsqu'un autre savant, animé d'une égale loyauté, servi par une égale somme d'érudition, nous donnera les chapitres qui restaient à écrire. C'est, du reste, déjà fait pour un de ces chapitres auquel songeait Stephen d'Irsay lui-même : l'histoire des universités catholiques, dont s'est chargé le chanoine Aigrain.

On ne résume pas un pareil ouvrage, fruit de longues recherches à travers une masse énorme de documents dont l'essentiel a été dégagé avec une aisance rare, présenté dans une langue claire et précise par un homme qui possédait à un haut degré le don de la synthèse puissante. Car l'histoire des universités n'est pas seulement l'histoire de telle ou telle institution plus ou moins célèbre; comme le fait remarquer l'auteur et comme le lecteur ne tarde pas à le constater dès les premières pages du livre, cette histoire se confond avec une "grande partie de l'histoire intellectuelle du monde occidental". S'étant proposé de "montrer l'ensemble de l'œuvre universitaire dans son développement historique", Stephen d'Irsay a donc rattaché cette œuvre et cette histoire à l'évolution des idées, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'au milieu du XIXe siècle. Quelques pages du début sont même consacrées à un bref aperçu sur l'enseignement des Ecoles de l'Antiquité.

L'Antiquité n'a pas connu les universités telles que nous les concevons, ni même ces institutions de haut enseignement du Moyen Age barbare qui ne furent pas des universités à proprement parler, mais jetèrent un pont entre les écoles romaines et les écoles cathédrales et monastiques. Les écoles cathédrales, que précédèrent les écoles monastiques, et qui étaient vouées principalement à la formation du clergé, devaient conduire aux universités. A cette époque et jusqu'aux Temps modernes, comme Stephen d'Irsay en renouvelle la preuve, l'enseignement était donné par l'Eglise et pour l'Eglise. Les arts libéraux, en Gaule surtout, n'y occupaient qu'une petite place.

Au XIIe siècle, nous voyons apparaître les premières universités dont un rapide et irrésistible mouvement d'urbanisation, facilitant la formation de grands centres d'études, hâte la naissance. La vie des premières universités, Bologne et Paris, dont l'exemple ne tarde pas à être suivi, s'organise pendant le XIIIe siècle. Il existe alors une véritable confrérie universitaire, soustraite à l'administration de la justice séculière, possédant de nombreux privilèges qui lui sont accordés par l'Eglise et le roi, ne relevant, en fin de compte, que de l'autorité du Pape. La grande tâche de l'université sera de "mettre de l'ordre dans la masse confuse des connaissances". Et si l'université est parvenue à accomplir cette tâche, ce fut, dans une très large mesure, avec l'aide de l'Eglise.

En 1261, écrit Stephen d'Irsay, "le mot université prend le sens que nous lui donnons". Sur le modèle de Paris, "foyer de la pensée spéculative", et de Bologne, "foyer de la pensée juridique", les institutions se multiplient, en France, en Italie, en Grande-Bretagne, en Allemagne. Ce ne sont, souvent, à l'origine, comme à Oxford ou à Cambridge, que des collèges qui absorbèrent l'université ou furent absorbés par elle. L'humanisme, la découverte de l'imprimerie, la Réforme et la Renaissance accélèrent l'évolution de l'enseignement supérieur, lui imprimant, suivant les pays, une direction qui résistera à l'œuvre et annonce l'université moderne dont les premiers exemples se rencontrent au début du XVIe siècle. C'est aussi l'époque où les sciences physiques et mathématiques prennent une place dont l'importance ira croissant et, chose curieuse, cette renaissance scientifique s'est presque partout préparée en dehors des universités, à tel point que la formation des disciplines philosophiques et scientifiques, en France notamment, doit être attribuée aux académies et collèges libres. Mais la "conquête des sciences", à laquelle Stephen d'Irsay consacre le dernier chapitre de son œuvre monumentale, ne s'accomplira qu'au XIXe siècle.

L'histoire des universités françaises et étrangères, on le pense bien, fourmille de renseignements précieux sur la vie universitaire dans les principaux pays d'Europe, sur le rôle social et même politique des universités. Elle met en bonne lumière le prix que les Papes, les princes et de généreux mécènes attachaient à de pareilles institutions dotées, la plupart, dès leur naissance, d'importants bénéfices. Et si, à l'origine, l'Université médiévale ne posséda rien, "cela", écrit M. d'Irsay, n'exclut pas les moyens de subsistance de ses membres, en corporation ou individuellement". Les choses, du reste, ne tardèrent pas à changer, et bientôt apparurent ces fondateurs qui

"avaient compris, pour la fondation d'une université, la nécessité de sacrifices économiques". Impôts, accises, contributions indirectes, octrois en terres et en argent : rien n'a manqué. Les gouvernements et les villes ne répugnaient à aucun sacrifice soit pour fonder, soit pour maintenir une université. Sur ce point particulier, l'ouvrage de M. d'Irsay est on ne peut plus révélateur. Nous ne citerons qu'un exemple, sur lequel nos gouvernants pourraient méditer avec profit : en 1574, le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne fonda l'Université de Lyllé "pour récompenser les citoyens de leur piété et de leur fermeté inouïe", au cours d'une guerre avec l'Espagne. Quand récompensera-t-on ceux de Montréal ?

Le petit volume du chanoine Aigrain complète heureusement l'œuvre inachevée de Stephen d'Irsay, en tant qu'il s'agit des universités catholiques fondées depuis ou avant 1875. Car, pour la période antérieure, il n'y avait rien à ajouter. C'est l'Eglise qui a créé les universités et, lorsque la Réforme eut opéré la scission du monde chrétien, les universités "établies dans des pays restés fidèles à la communion de Rome", gardèrent le nom d'universités catholiques. Les universités dont parle le chanoine Aigrain sont les universités "libres", ainsi appelées pour les distinguer des universités d'Etat qui prirent naissance au XIXe siècle, mais dont on trouverait, au dire de Stephen d'Irsay, un premier exemple à Naples, en 1224.

Dépossédée de son œuvre, l'Eglise ne renonça pas pour autant à encourager les hautes études. Encore moins se résigna-t-elle à un état de chose qui mettait en danger le christianisme lui-même dont la libre-pensée entreprenait de saper les fondements philosophiques ou historiques. De là l'initiative des universités catholiques que l'Eglise, reprenant son œuvre admirable des siècles passés, entreprit de fonder, mais avec des moyens infiniment plus limités et en face de l'opposition des pouvoirs publics, quand ce ne fut pas malgré l'indifférence des catholiques eux-mêmes. La multiplication des universités "libres" et leur essor sont un des chapitres les plus vivants et les plus consolants de l'histoire de l'Eglise à l'époque contemporaine. M. Aigrain l'a écrit sommairement, mais sans rien omettre d'essentiel. Son exposé s'arrête à une brève analyse de la Constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus*, de mai 1931, qui marque l'étape la plus récente dans l'évolution des universités catholiques.

Deux pages de la solide étude de M. Aigrain se rapportent aux universités canadiennes Laval et de Montréal. On y relève à peine deux ou trois inexactitudes de détail, ce qui est assez rare dans les livres où l'on veut bien s'occuper du Canada contemporain. Nos amis de Laval ne goûteront peut-être pas le jugement de l'auteur qui écrit : "L'Université de Québec a gardé une division qui paraît plus médiévale que moderne". Quant à nous, de Montréal, nous nous consolons de nos déboires actuels en songeant que, d'après M. Aigrain, notre université "compte parmi les plus florissantes du monde entier". Il s'agit, bien entendu, du nombre des professeurs et des étudiants, dans une certaine mesure aussi de l'organisation des Facultés et Ecoles. Car il ne saurait, pour le moment, être question de prospérité matérielle, facteur essentiel, à notre époque surtout, de l'essor scientifique.

J. B.

*EXTREME OCCIDENT et EXTREME ORIENT*, deux volumes, par Marc Chadourne, Plon, édit. 1935.

M. Marc Chadourne nous invite à faire le tour de la terre en sa compagnie. Guide érudit et disert, observateur perspicace, conteur charmant, ayant une longue expérience des voyages et des enquêtes approfondies, une solide connaissance des hommes et des institutions, il est de ceux qui ne déçoivent pas le lecteur. Ses deux livres sont plus qu'un simple reportage, ou, si l'on préfère, ils sont du reportage de grande classe. Le premier est, pour les deux tiers, consacré à la république américaine engagée, à l'époque où M. Chadourne la parcourt de l'est à l'ouest, dans l'audacieuse expérience du *New Deal*. Mais, dans les derniers chapitres, l'auteur nous transporte au Japon qui n'est déjà plus l'Occident, qui a, d'autre part, cessé d'être tout à fait l'Orient, empruntant au premier les éléments de sa puissance moderne, mais se reconstruisant avec les matériaux que lui fournit le second. Comme l'écrit Marc Chadourne, "entre le Nouveau Continent et les Archipels du Soleil Levant, la civilisation a jeté un pont". Ce pont traversé, le Japon parcouru, en pleine saison des cerisiers en fleurs, le lecteur est entraîné de Pékin en Mongolie, de Shanghai à Canton, puis à Macao et à Manille pour se retrouver, à Singapour, au point où "l'Est et l'Ouest se rencontrent".

Dans sa promenade américaine, Marc Chadourne a intentionnellement négligé tout le nord des Etats-Unis. Aucune vision de la Nouvelle-Angleterre, de Chicago et des Grands Lacs. Son itinéraire va de New-York à San Francisco par Washington, Charleston, la Nouvelle-Orléans et Los-Angeles. Au fil de la plume, il nous livre les données qui lui sont offertes, sans chercher, comme il l'écrit, à les faire entrer dans un système. Ce qui ne l'empêche pas de formuler une opinion, d'émettre un jugement qui dépasse le cadre d'un simple documentaire. Il ne sollicite pas le lecteur, mais les

scènes et les images, croquées sur le vif, marquées d'un trait net, invitant, sans qu'il y paraisse, aux plus sérieuses réflexions.

Parmi les foules de *Broadway*, dans les salons du "palace pour tous les morts", dans les rues de Charleston ou dans les "usines d'illusions" de Hollywood, l'auteur promène son regard aigü sur les êtres et les choses. Avec une admirable sobriété de style, qui n'exclut ni la vie ni la couleur, qu'il évoque le "sort tragique des plantations de la Louisiane", qu'il décrive le "district des sans-lumière" de la Nouvelle-Orléans, la grande misère des campagnes japonaises ou le volcan des suicides, il n'est jamais ennuyeux, même s'il lui arrive de bousculer un peu son lecteur, étourdi parfois par la rapidité avec laquelle le long film se déroule devant ses yeux.

Problèmes sociaux des Etats-Unis et du Japon, problèmes politiques que fait naître, sur tous les points de l'Extrême Orient, l'impérialisme agressif de Tokio : il est peu d'auteurs modernes qui aient su, comme Marc Chadourne, les présenter en raccourcis d'une telle force, avec autant de pathétique et de sincérité. S'il existe d'autres ouvrages plus complets, plus élaborés qu'*Extrême Occident*, pour nous aider à comprendre et à juger la civilisation américaine, où pourrions-nous trouver, sinon dans *Extrême Orient*, une synthèse plus vivante de l'Asie moderne ?

J. B.

LA REVOLUTION FRANÇAISE, par F. Funck-Brentano; LA VIE DE NAPOLEON, par Jacques Bainville; HISTOIRE DE L'AMOUR, par Marcelle Tinayre. Coll. "Voir et Savoir", Flammarion édit. NAPOLEON, par Octave Aubry, fascicule I, Flammarion, édit.

Jamais les livres d'histoire n'ont connu une telle popularité. On dirait que notre génération, inquiète et bouleversée, n'a plus qu'un désir : échapper, par un retour sur le passé, aux angoisses et aux épreuves du temps présent. Si, du moins, elle demandait à l'histoire de lui apprendre à éviter les dangers ! Si elle finissait par reconnaître que, les hommes étant toujours les mêmes, il existe des lois, des principes simples, de bon sens, en somme une politique éternelle dont la pratique assure le salut des peuples, dont l'oubli est un gage de mort certaine ! L'histoire enseigne une sagesse immuable; l'historien, qui se soucie davantage des *pourquoi* et des *comment*, laissant à d'autres le soin d'aligner des noms et des dates, est le véritable gardien de cette sagesse. Et, comme le rappelait récemment Pierre Gaxotte, tel fut Jacques Bainville, le plus vigilant, le plus éloquent.

Le *Napoléon* de Jacques Bainville est regardé à juste titre comme un chef-d'œuvre du genre. Pour en apprécier toute la valeur, pour en goûter la force de raisonnement, pour ne pas perdre le fil du récit, le lecteur devra posséder un certain degré de culture, une connaissance, pour le moins élémentaire, de la vie et de l'œuvre du grand empereur. Nécessité qui cesse de s'imposer avant d'entreprendre la lecture de la *Vie de Napoléon*, publiée par le même auteur dans la très belle collection "Voir et Savoir". Le style est encore plus simple, si possible, le raisonnement aussi sûr, mais dégagé de la plupart de ces considérations qui font du premier *Napoléon* une œuvre tout autant sinon plus politique qu'historique. Une soixantaine de pages, abondamment illustrées, résumant en ce qu'elle a d'essentiel une vie qui n'a pas cessé de passionner les hommes.

Avec F. Funck-Brentano, c'est la Révolution française qui est refaite sous nos yeux en petits tableaux alertes. Les causes de cet événement considérable, dont les répercussions se font encore sentir, sont ramassées en quelques paragraphes vigoureux où l'auteur brosse en même temps l'état de la France en marche vers l'abîme. Le récit s'arrête avec Brumaire qui "clôt définitivement l'époque du désordre" et, sans que le texte ait besoin d'être soutenu par l'image, celle-ci permet d'ajouter le plaisir des yeux à la satisfaction de l'esprit.

Et c'est encore Napoléon dont vient nous parler Octave Aubry. Encore ? Eh ! oui. L'auteur de cette nouvelle biographie a raison : "Sur un tel homme, bien des choses restent à analyser et à exprimer, par le fait que chaque époque l'aperçoit sous une lumière nouvelle et cherche en lui ce qui l'apparente le mieux au présent". Octave Aubry ne craint donc pas d'aborder un sujet tant de fois traité, lui qui a su si bien renouveler, dans son *Napoléon à Sainte-Hélène*, une époque sur laquelle, croyait-on, tout avait été dit. Il ne prétend pas découvrir, cette fois, des faits nouveaux; mais, déjà, le premier fascicule de ce *Napoléon* promet au lecteur un récit impartial dans son originalité. Le dessein de l'auteur — c'est lui-même qui nous en avise — "n'est pas de retracer, dans son détail immense, l'histoire militaire, politique, diplomatique et sociale du Premier Empire". Ce sont les grandes étapes de la vie de Napoléon qui feront la matière et l'objet de l'ouvrage dont le premier fascicule conduit le lecteur de la naissance de Bonaparte à la fin de sa première campagne d'Italie. Le texte limpide ne souffre pas, bien au contraire, de céder ici et là la place à une centaine de gravures judicieusement choisies et groupées avec art.

L'*Histoire de l'Amour*, de madame Marcelle Tinayre, plaira par son élégante présentation, mais encore plus par le style

nuancé au moyen duquel l'auteur a su traduire les variations d'un sentiment dont l'humanité se réclame depuis le jour où l'homme souhaita de la femme "un sourire, une caresse et le simulacre d'un libre consentement". Il fallait, pour retracer cette histoire à travers les siècles et les peuples, la sensibilité raffinée d'une femme, jointe à une vaste culture; il fallait aussi beaucoup de tact pour traiter un sujet aussi brûlant. Les grandes personnes qui liront les pages de Marcelle Tinayre trouveront tout cela dans un livre qui prend parfois le ton d'un beau poème, livre brillant, émouvant même, profondément humain, où l'amour nous apparaît comme un "dieu à métamorphoses" dont l'histoire ne finira qu'avec le monde...

*J'aime ! voilà le mot que la nature entière*

*Crie au vent qui l'emporte, à l'oiseau qui le suit !*

*Sombre et dernier soupir que poussera la terre*

*Quand elle tombera dans l'éternelle nuit !*

(Musset)

J. B.

LA PENSÉE RELIGIEUSE DE SWIFT ET SES ANTI-NOMIES, par le chanoine C. Looten, professeur à la Faculté catholique des lettres de Lille, I vol., in-8, Desclée de Brouwer et Cie, Paris.

Monsieur le chanoine Looten, déjà connu par ses études anglaises sur Lord Tennyson, Shakespeare et Chancer, vient de publier une vie de Swift. A côté de ses émules, les Addison, les Gay, les Pope, les Steele, Swift brille d'une profonde originalité. Les critiques anglais n'ont pas tari d'éloges envers le premier prosateur de l'*Augustan Age*. C'est plutôt l'histoire intime de Swift que l'écrivain lillois a abordée. Histoire où fourmillent les contradictions d'une vie de *clergyman* tiraillée par les passions politiques, religieuses et morales. Tout dans l'histoire de l'âme swiftienne manifeste une contradiction radicale. Il pose en défenseur de l'Eglise anglicane et lui assène des coups qui l'ébranlent sur sa base. Tactique qui assaillit du même coup toute religion positive. Apologiste du christianisme, il le poignarde. Mysogyne, il prend plaisir à décrier les femmes, mais il se ronge d'ennui quand leur compagnie lui fait défaut. Misanthrope, il lie des amitiés inébranlables. Maniaque de la propreté, il tient des propos à faire rougir Rabelais.

Etrange vie de *clergyman* chez qui la théologie est d'une insuffisance inénarrable. Aussi, la reine Anne et les évêques sont-ils perplexes face de son cas d'antinomie. Le chanoine a suivi Swift jusqu'à la limite de sa carrière. Itinéraire qui montre que le temps n'a guère assagi ce bouillant tempérament d'Anglais. Il n'a rien rétracté des énormités du *Tale* et de *Gulliver*. Le terme de sa vie se confond avec l'éroulement d'une vie dans les décombres de la démence et de l'idiotie.

La conclusion de l'auteur est qu'un homme d'Eglise tel que Swift est, pour la cause qu'il représente et défend, un dangereux auxiliaire. Tout l'ouvrage est d'une fine psychologie, parée d'un style qui permet aux moins initiés aux choses de l'âme mystique de lire le volume comme un roman. La vie de Swift est véritablement un roman d'aventures; mais, sans une écriture d'artiste, la trame d'une telle vie eût pu devenir terne comme une confession générale. L'auteur étant, en même temps qu'un écrivain de marque, un confesseur disert, les aveux de Swift, qui s'est livré tout entier dans son œuvre écrite, ont un charme prenant qui mérite à l'écrivain, l'admiration du lecteur et à Swift, la commisération du chrétien.

Hermas BASTIEN.

LA VIE S'OUVRE. Par Alberte Lanctôt. Editions du Devoir, Montréal, 1935.

Voici un livre qui ne peut manquer de plaire: car il apporte du nouveau, à la fois par la présentation et par les idées. Il emprunte, mais, sans imitation, avec une note toute personnelle, le vers libre cher à Géraldy. C'est une forme agréable qui soutient le style par son rythme et sa musique, tout en supprimant la monotonie de la rime pour se contenter de l'assonance, plus légère et plus diverse. L'idée est nouvelle aussi de traduire sous une expression simple, familière et spontanée, ces multiples sentiments, fugitifs dans leur diversité, mais profonds dans leur essence, qui penchent les mères sur toute la vie de l'enfant depuis le berceau jusqu'à la jeunesse, alors qu'il quitte le foyer pour entrer dans une carrière.

C'est tout cela, cette enfance et cette adolescence, que l'*authoress* a décrit en une série de petits poèmes, où se racontent les incidents de la vie quotidienne, autour desquels s'agit et bat le cœur maternel. Cette union de petits faits et de sentiments compose une poésie simple et tendre, gracieuse et touchante, dont le charme plaît et demeure. Les mères, jeunes ou moins jeunes, aimeront à revivre au cours de ces pages leurs expériences maternelles, les adolescents et les adolescentes y retrouveront des souvenirs jolis de leur passé d'hier. Quel livre charmant à mettre dans une corbeille de fiançailles!

L.G.

Diplômés, encouragez nos annonceurs.

# EN FEUILLETTANT REVUES ET JOURNAUX

## Le wagon dentaire

Personne ne s'étonne plus de l'importance désormais attachée au traitement des dents. Ce qui ne signifie pas que, dans tous les pays et dans toutes les classes de la société, le soin des dents soit l'objet d'égaux préoccupations. Mais il est certain que les résistances s'atténuent d'année en année, quand elles ne disparaissent pas tout à fait, à mesure que les bienfaits de la dentisterie, elle-même en état de progrès constant, sont mis à la portée de tous.

Là où il n'existe pas de service dentaire — particulièrement dans les régions isolées, dans celles où la population est clairsemée — partout où il n'y a pas de chirurgien dentiste en permanence, il est encore relativement facile d'éduquer le public, d'apprendre aux enfants et aux adultes l'hygiène de la bouche, de convaincre les uns et les autres que la mauvaise santé, parfois même la mort, peut être causée par la maladie des dents. Mais cet enseignement préventif serait très incomplet s'il ne s'y ajoutait pas la pratique sous la forme d'un service dentaire périodique. C'est à cette fin qu'un wagon dentaire parcourt pendant des mois l'immense territoire de l'Ontario-nord, sur une distance de 1,100 milles, de la frontière du Québec à celle du Manitoba.

C'est en 1931 que le Ministre de la santé publique de l'Ontario inaugura le service du wagon dentaire, avec l'appui d'une section de l'Ordre des Filles de l'Empire. La compagnie du Pacifique Canadien donna le wagon et elle en assure, depuis, la circulation gratuite sur toutes ses lignes. Le ministère ontarien fournit le matériel indispensable, paie les dépenses d'entretien et le salaire de deux dentistes.

Il est intéressant de lire, à ce sujet, l'article que le docteur W. G. Thompson, directeur du Service dentaire, consacre au "wagon dentaire" ontarien dans le *University of Toronto Monthly* de décembre, sous le titre de *Health on Wheels*. Après avoir rappelé l'origine de l'entreprise, le docteur Thompson en décrit le fonctionnement :

*"This car contains two dental surgeries and living quarters for two dentists. A freight train moves it along the line to each stopping place, and it is always eagerly expected long before its arrival. The heart of community usually centres around the nearest railroad station. Nearby are the general store, the church and the school. In large scattered settlements there are often four or more schools in the immediate neighbourhood. In a few cases these are consolidated schools.*

*"The dentist in charge, upon arriving in a new community, gets in touch with the school teacher and asks him to distribute Parents' Consent Cards to the children and make arrangements to have the children come to the car in small groups as soon as the cards have been signed. During the time the car has been in operation there have been only two or three parents who objected or refused to sign the Parents' Consent Card for dental work. The Relief Officer is also asked to notify those on relief that the dental car will look after their dental needs. At many places the touches there are Trans-Canada Highway Relief Camps, containing one hundred men or more, who also may obtain dental relief".*

Il arrive aussi que le dentiste visite l'école la plus rapprochée de l'endroit de stationnement et donne aux enfants une causerie sur le soin des dents. On conçoit l'importance d'une telle entreprise qui témoigne du sens social de ses auteurs et du courage des dentistes qui en ont la responsabilité. Comme le fait encore remarquer le docteur Thompson, *"their life is a very restricted one, subject to the extremes of weather, and with the food-supply problem not always easy to solve."*

Dans ce même domaine de la pratique dentaire, nous signalons à nos lecteurs que cette question intéresse un article du *University of Chicago Magazine* de décembre. Cet article s'intitule: *A bride's eye view of life as the wife of an itinerant dentist*. L'auteur est madame Marion Christy Phillips qui a accompagné et assisté son mari dans un voyage en Extrême-Orient: Japon et Chine.

## L'Institut catholique

L'institut catholique de Paris, dont l'éminent recteur vient d'être promu à la dignité de prince de l'Église, a célébré en novembre le soixantième anniversaire de sa fondation. Comme les fêtes ont dû être belles! Nous qui avons eu l'honneur de représenter l'Université de Montréal aux grandioses célébrations du cinquantenaire, en novembre 1925, gardons un souvenir inoubliable des manifestations qui groupèrent alors, autour de Mgr Baudrillart, les délégués de quelque cent universités et sociétés savantes. Comment oublier, par exemple, l'hommage éloquent que le saint cardinal Mercier était venu apporter de Belgique au glorieux Institut qui, depuis n'a cessé de grandir et de rayonner, non seulement sur la France catholique, mais sur tout le monde savant.

Le 27 novembre 1936, une séance solennelle a clôturé les manifestations qui marquèrent les noces de diamant de l'Institut Catholique. Trois personnages prirent, ce jour-là, la parole pour célébrer

les splendeurs de l'enseignement catholique supérieur français: le cardinal Verdier, M. Paul Claudel et Mgr Baudrillart qui, un mois plus tard, devait recevoir, à Rome, des mains du Pape, le chapeau rouge.

La *Documentation Catholique* a reproduit intégralement le texte du discours prononcé par M. Claudel. Le poète et diplomate qu'est M. Claudel s'est plu à souligner les trois grands bienfaits de l'Institut catholique: l'esprit de liberté, l'esprit d'ordre et le désir de conquête. Voici en quels termes s'est exprimé l'auteur de l'*Otage* sur ce troisième point du désir de conquête: *"Les deux bienfaits d'une institution chrétienne ne sont pas seulement la liberté et l'ordre. Il y en a un plus grand encore et qui d'ailleurs est le fruit des deux autres, et s'appelle le désir. L'étudiant chrétien n'est pas seulement une mémoire et une intelligence, une capacité passive de réception, de classement et de digestion. C'est une volonté en quête, c'est une énergie à l'œuvre, qui a besoin non seulement d'une méthode mais d'un but et de ce que l'on a raison d'appeler un idéal.*

*"Je ne suis pas de ceux qui se forment une idée basse de la nature humaine. Je ne crois pas qu'aucun de ces jeunes laïques qui ont préféré le Christ, qui n'ont pas voulu devoir la formation de leur personne utile et raisonnable à une autre institution que celle sur qui est planté le signe de la croix, je ne crois pas qu'il ait pris pour terme unique et suffisant de ses efforts la possession d'un titre, d'une compétence et d'un gagne-pain. Qu'il le veuille ou non, nous sommes à une époque où plus que jamais noblesse oblige, où le titre de chrétien oblige non seulement à une tenue exceptionnelle, mais à des responsabilités graves, à des nécessités d'action étendues et impératives. Tout chrétien doit s'attendre aujourd'hui à être questionné et il faut qu'il se tienne prêt à répondre: Tant mieux, nous sommes prêts, nous n'avons pas peur.*

*"Jeunes gens qui m'écoutez, je vais vous dire une chose qui peut-être vous étonnera, vous qui arrivez à l'âge viril à l'une des époques que les Russes appellent les temps obscurs, où le ciel est menaçant et où la terre tremble sous vos pieds. Ce que je veux vous dire, c'est que je vous envie, c'est qu'il n'y a pas eu une époque où, aux prêtres comme aux laïques, se soit offert pour les détenteurs de la vérité un champ plus dégarni de contradictions et de possibilités de conquête plus étendues. Les générations qui vous ont précédés ont fait courageusement et j'ose dire héroïquement leur devoir. Si vous voulez en comprendre les difficultés, vous n'avez qu'à lire les ouvrages que votre recteur a consacrés à l'histoire de votre Institut et à l'œuvre de ses prédécesseurs. Les murs de cette maison retentissent encore des assauts que sont venues leur livrer les vagues déchaînées du scientisme, du modernisme et du criticisme biblique, et les noms vénérés de Mgr d'Hulst et de l'abbé de Broglie demeurent associés dans votre mémoire à ces crises redoutables. Aujourd'hui, c'est un fait que la vague s'est retirée et que, pour un temps du moins, les légions décimées de Sennachérib ont évacué leurs positions. Je parle du souverain truculent de l'Assyrie, mais je pourrais mieux encore parler des fils du Dragon, de ces enfants de la terre qui, sous les yeux de Cadmus, se massacraient avec un entrain digne d'une meilleure cause, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que quelques groupes impuissants et dispersés.*

*"Mais si le terrain intellectuel et scientifique est déblayé, si nous voyons l'énorme bivouac qu'une civilisation matérialiste a essayé d'édifier avec des briques sans paille sur les fondations de l'illusion et de l'orgueil donner des signes évidents de fatigue et de décrépitude, si Croquemitaine a cessé de nous effrayer, si au-dessus de nos têtes la chimère bombicinant dans le vide dont parle Rubelais ne fait plus entendre qu'un ronron inoffensif, c'est à la chrétienté représentée par ses élites les plus éclairées qu'il sera donné de montrer à son tour ce dont elle est capable et de faire des propositions. Il y a un temps de disperser les pierres et un temps de les rassembler. Mais quand je loue cette vertu constructive du christianisme, ce n'est pas à des matériaux inertes que je songe, c'est à cette parcelle de levain, à ce ferment caché de l'Évangile, dont discourait si éloquemment Mgr d'Hulst, qui travaille à l'intérieur des trois mesures de farine."*

S'adressant ensuite au cardinal Baudrillart, M. Claudel a résumé en quelques phrases nettes et tranchantes l'œuvre d'édificateur qui fut celle de l'éminent recteur: *"Je répondrais mal, s'est-il écrié, à l'attente de cette assemblée si, après avoir donné cours aux sentiments de fierté et d'espérance qu'inspire à tout chrétien cultivé la considération de la haute institution dont nous avons vu depuis soixante ans croître les étages et se développer les ailes, je ne disais rien de l'homme qui depuis si longtemps en est le recteur, qui l'a portée, pour ainsi dire sur ses épaules, qui s'est identifié avec elle, qui en a été la conscience et la volonté, la main qui édifie et le regard qui prévoit, et, dans toute la force de l'expression, le chef. "Quand on a la bouche ouverte, suivant l'expression du grand Bossuet que je rappelais tout à l'heure, c'est pour dire la vérité". Et la vérité, c'est que les choses ne se font pas toutes seules et que, quand elles marchent, comme on*

dit, quand ce petit univers, quand ce vaste appareil à apprendre et à enseigner qu'est une Université se met à battre et à fonctionner, quand l'enfant, entre les mains de son père, prend respiration et autonomie, c'est qu'il y a quelqu'un de responsable, quelqu'un au commencement qui était là, qui a su et qui a voulu, c'est qu'il y a avec ce corps nouveau qui se développe et qui s'anime la continuité d'une volonté éclairée, patiente et ferme. Monseigneur, en ce moment où la plus grande partie de votre œuvre constructive est derrière vous, où vous pouvez la juger d'un regard qui traverse bien des horizons, permettez à vos enfants de s'associer avec ferveur à l'action de grâces que vous élevez vers la Providence. Ceux qui vous connaissent savent que l'Institut catholique, tel que vous l'avez voulu et tel que vous l'avez fait, n'a jamais été une machine de guerre contre personne et que l'esprit qui l'anime n'est pas amer et contentieux, mais au contraire tout pénétré de conciliation et de paix, un esprit de science et de charité où la différence n'exclut jamais la compréhension."

### L'Université Sunyatsen

Le *New-York Times* du 15 décembre dernier consacrait une substantielle étude à la plus jeune université chinoise fondée, en 1924, par le célèbre révolutionnaire qui lui a donné son nom. L'auteur, M. A. J. Billingham, commence par rappeler les obstacles de tous genres qui ont compromis, dès sa naissance, l'Université Sunyatsen.

"Probably no other university in the world has experienced so many hardships, so many setbacks, or has gone through so many disasters, man-made and of natural origin, as has this school in the course of its establishment.... Civil wars, revolution, famines and floods of national scope, unsettled political conditions, local and general, from the day of its founding, beset this institution.

"In 1924, at the time of the founding, Canton was extremely unsettled by preparations for the coming revolutionary war. The school, then known as the National Kwangtung University, comprised only a few of the many subsidiary colleges it now contains, and they were scattered in different localities throughout the city of Canton."

Puis l'auteur apporte d'intéressantes précisions sur les plans de Sun Yat-sen et du premier président de l'Université, Chow Lou.

"The two men envisioned something more than an ordinary college. They planned a great institution which would grow its own vegetables, cultivate its own fruit trees, breed its own livestock, and be entirely self-supporting, while at the same time it would improve agriculture throughout the nation. They dreamed of a school where without difficulty boys and girls, with little or no means, could enroll and earn their way through. They wanted a school that would be capable of founding a new national culture, and where the Chinese youth of the nation would be graduated with a deep desire for public service in the name of their country."

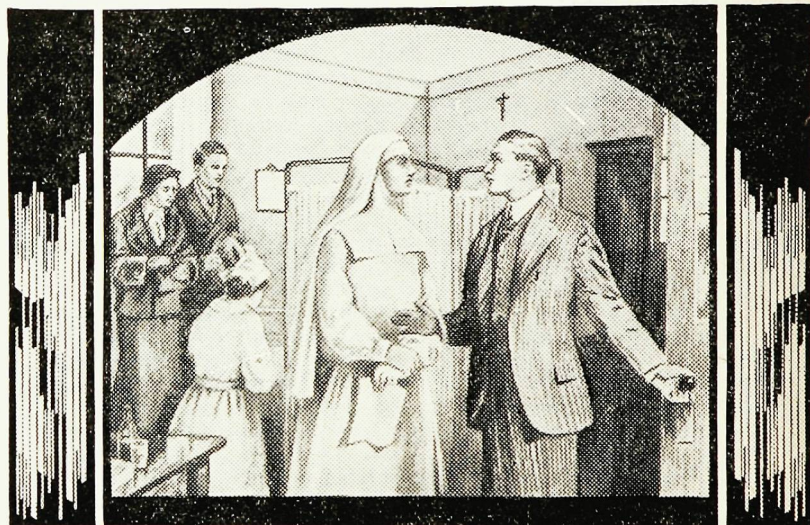
Les travaux de construction ne commencèrent qu'en mars 1933. L'argent vint de différentes sources, notamment du ministère des Finances et de particuliers. Quelque vingt mois plus tard, plusieurs immeubles s'élevaient déjà sur le vaste terrain de 1.600 acres, aux portes de Canton. S'il est vrai que l'Université peut toujours compter sur l'aide financière de l'Etat, elle est organisée de manière à tirer, partiellement du moins, ses revenus de certaines exploitations qui lui sont propres : agriculture, sériciculture, aboriculture. "Crops had long since been planted in the fields for the purpose of experimentation, and efforts to improve the crops of the province were at once begun. Trees also were planted — bamboo, exergreen timber and many varieties of fruit trees. Altogether, there are more than 1,600,000 trees on the campus, and although they add much to the beauty of the scene they were not planted solely for that purpose."

Et voici une appréciable source de revenus : "After five years 500,000 of these trees will give the school an income, on the basis of one dollar per tree, of half a million Chinese dollars annually. (The Chinese dollar is worth about 30 cents, American, at present exchange.) In still another five years the university plans to have at least 3,000,000 trees planted, all bringing in an annual

income of one dollar each. This will be in addition to the profits realized from truck-farming and dairying. If the results are as anticipated, the university will be entirely independent financially within a period of ten years."

Jusqu'à ce jour, plus de cinq millions de dollars ont été dépensés — somme relativement minime, en comparaison des résultats obtenus. L'Université comprend à l'heure présente un laboratoire de sériciculture, une Ecole d'Agriculture, une station expérimentale pour le riz, une Ecole de chimie, une Faculté des sciences, une Ecole d'Electricité et de génie civil, une Faculté des arts, et de droit; toutes Facultés et Ecoles logées dans une trentaine de pavillons du plus pur style impérial chinois. Sept pavillons, dont un pour les femmes abritent les étudiants qui prennent leurs repas dans deux vastes restaurants. Les étudiants sont présentement au nombre de 2,000. Lorsque tous les travaux seront terminés, l'Université sera en mesure de recevoir 20,000 étudiants.

## DERNIERS MOMENTS À L'HÔPITAL



Le "médecin en chef" de l'hôpital vient de déclarer que tout espoir est perdu: "Le malade ne vit plus, il agonise". Et pourtant, ni les soins, ni les veilles, ni les fatigues n'ont été épargnés, mais l'heure de la Providence a sonné!

Les larmes dans les yeux et dans la voix, ces humbles religieuses hospitalières — elles qui se sont associées à tant de luttes et de combats sans espoir — entourent une dernière fois le malade de leurs soins et de leurs prières.

C'est à nos salons mortuaires et dans notre Service Funéraire à domicile que les parents éplorés retrouveront le prolongement de cette mission sublime qui apporte des consolations aux heures d'épreuve.

## La Société Coopérative de Frais Funéraires

L.-EUG. COURTOIS, Président  
et Gérant Général

Lt.-Col. ELZ. HURTUBISE, m.d.  
Vice-Prés. et Secr.-Trés.

Tél.: PLateau 7-9-11

RUE STE-CATHERINE, 302 EST, - MONTREAL

D-5

(Droits réservés)

Diplômés, encouragez nos annonceurs.



## Ce que les Anciens écrivent...

Nous prions les secrétaires de chaque Conseil et les diplômés de bien vouloir porter à l'attention du rédacteur en chef de L'ACTION UNIVERSITAIRE, 515 est, rue Sherbrooke, Montréal, les articles de revue, les mémoires et autres ouvrages publiés par des Anciens de l'Université, au Canada ou à l'étranger.

Les douze listes déjà publiées ici sont forcément incomplètes. Nous n'avons pu insérer que les publications dont les titres nous ont été fournis par les auteurs ou celles dont nous avons pris connaissance.

### Assurances —

- BELZILE (Thuribe) : "Le vocabulaire de l'assurance sur la vie". *Assurances*, 3e année, janv. 1936, no. 4, p. 143.  
 BROSSARD (Roger) : "Arrêts et jugements en matière d'assurances". *Assurances*, 3e année, janv. 1936, no. 4, p. 130.  
 DEROME (Jules) : "Les devoirs de l'agent d'assurance-vie". *Assurances*, 3e année, janv. 1936, no. 4, p. 121.

### Botanique —

- ROUSSEAU (Jacques) : "La variation chez le *Potentilla tridentata*". *Le Naturaliste canadien*, 63, 18. 1936.

### Chirurgie dentaire —

- DEMONTIGNY (Gérard) : "Aiguilles brisées". *Le Journal de l'Association Dentaire Canadienne*, mars 1936.  
 GEOFFRION (Paul) : "Functional occlusion with supernumary teeth". *The Review of Orthodontia*, janvier 1936.  
 "Sur un nouveau Traité". *Le Journal de l'Association Dentaire Canadienne*. Mars 1936.  
 "Rotation of molars and their treatment". *The Review of Orthodontia*. Mars 1936.  
 THIBAudeau (Alcide) : "La Solution Hartman". *Le Journal de l'Association Dentaire Canadienne*, mars 1936.

### Droit —

- LAVALLEE (Armand) : "Chronique de Jurisprudence : Loi du moratoire". *La Revue de Droit*, Vol. XIV, no. 6, p. 367.

### Sociologie —

- GROULX (Abbé Lionel) : "L'économique et le national". *Le Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal et de la Section des Jeunes*, février 1936, p. 13.

### Voyages —

- GARDNER (G.) : "A bord du 'Pie XI'". *Le Canada Français*, Vol. XXIII, no. 6, p. 496.

### Médecine —

- ARCHAMBAULT (P.-R.) : "Pyopneumothorax secondaire à un abcès du médiastin postérieur". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 225.  
 BERTRAND (Albert) : "Directives diététiques au cours de la grossesse". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 248.  
 BOURGEOIS (Paul) : "Lithiase uréthro-vésicale". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 227.  
 DESJARDINS (Edouard) : "En marge de trois cas de péritonite tuberculeuse". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 5, 4ème année, page 284.  
 DORE (Réal) : "Hypersympathicotomie" "Thyriodectomie". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 101.  
 GELINAS (Henri) : "Le rhumatisme articulaire aigu". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 232.  
 GENDREAU (J.-E.), JUTRAS (Albert) et DUFRESNE (Origène) : "L'oxyurose". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 250.  
 JOANNETTE (Albert) : Lettre ouverte sur les sels d'or en tuberculose". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 147.  
 JOUBERT (Louis de G.) : "Un cas de variété de mastoïdite de Bezold". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 4, 4ième année, page 294.  
 LAFRESNIERE (Gabriel) : "Un nouveau traitement des plaies atones". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 104.  
 LAPIERRE (Gaston) : "Traitement de la broncho-pneumonie du jeune enfant". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV no 2, page 165.  
 LEFRANCOIS (Charles) : "Le traitement chirurgical des ulcères de jambe par la sympathectomie périartérielle et les greffes". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 214.  
 LEONARD (Doriva) : "Pour vous, gourmets". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 5, 4ième année, page 329.  
 LESAGE (Albert) : "Le Prof. Sergent... Le Prof. Thérien... Le Prof. Clerc... Nouveau Directeur... Faculté de Médecine... Nomination". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 157.  
 LESAGE (Albert) : "A propos de l'Assistance Publique". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 149.  
 LESAGE (Albert) : "A propos de l'Assistance Publique". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 201.

- LESAGE (Albert) : "Léopold Nègre". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 253.

- LESAGE (Jean) : "Le docteur J.-E. Binet". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 257.

- LESAGE (Jean) et DESROSIERS (Saint-Jean) : "Epithélioma gastrique à forme végétante. Anémie. Etude par la diagraphie et la gastroscopie pérorale". *L'Union Médicale du Canada*, tome XLV, no 2, page 107.

- MARIN (Albéric) : "La quatrième maladie vénérienne". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV no 2, page 117.

- MERCIER (Oscar) : "Les dispensaires. Le médecin praticien. Le médecin des hôpitaux". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 152.

- PAQUETTE (J.-Philippe) : "Un cas de troubles atypiques de la puberté". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 145.

- PARISEAU (Léo) : "Les fistules branchiales". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 5, 4ième année, page 276.

- PARISEAU (Léo) : "Les grands micographes, Leuwenhock". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 5, 4ième année, p. 315.

- PELLERIN (Roland) : "Les céphalées d'origine nasale". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 5, 4ième année, page 306.

- PILON (Alcide) : "Considération sur deux cas d'encéphalopathie saturnine simulant les tumeurs cérébrales de l'enfant". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no 5, 4ième année, page 299.

- POIRIER (Paul) : "Directives générales du régime alimentaire et de la conduite à tenir en dermatologie". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 239.

- ROY (J.-N.) : "Paralysie des dilateurs laryngés de nature grip-pale". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 220.

- SAUCIER (Jean) : "Varicelle compliquée d'hypertension intracrânienne avec syndrome cérébelleux. Intervention. Guérison". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 229.

- SIMARD (L.-C.) : "L'anatomie pathologique de la maladie de Nicolas-Favre". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 129.

- "On the frequency of the nervous lesions of the vermiform appendix". "Neuro-appendicopathy". *Can. Med. Ass. Journal*, tome 33, 1935.

- SIMARD (L.-C.) et TREMBLAY (J.) : "Tuméfaction inguinale de cause éloignée". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no 2, page 131.

- TESSIER (L.-J.) : "Quelques traitements employés dans les maladies du nez, de la gorge et des oreilles". *L'Union Médicale du Canada*, tome LXV, no. 3, p. 243.

### Génétique —

- ROUSSEAU (Jacques) : "Cours élémentaire de génétique. Introduction. Chapitre I : Les monohybrides". *L'Enseignement secondaire au Canada*, 15: 493-506, mars, 1936.

## NOTRE BEURRE

Sa  
 QUALITÉ  
 a fait sa  
 RENOMMÉE



Diplômés, remplissez et retournez, payable au pair, le chèque de la page 78

## PAGNOL A LA SCENE...

(suite de la page 70)

sommes sûrs que les gens de la Cannebière se sont mieux reconnus dans le personnage cocasse et déjà légendaire de César, le Marseillais qui voit l'aventure de la porte de son bar, que dans celui de son *fada* de fils, ce Marius qui s'embarque pour un nostalgique et long voyage sur un bon vieux trois-mâts.

A ce propos, l'on s'étonnera que n'apparaisse pas davantage la mer, dans ce film où elle devrait jouer, somme toute, le principal rôle. Quelques brefs aperçus sur le Vieux-Port, le pont transbordeur et c'est à peu près tout. Le voilier gagnant le large, tout droit comme une flèche, sert à nouer l'intrigue, en servant de transition entre *Marius* et *Fanny*, mais ce n'est pas encore la "Grande Verte," sans horizon. L'auteur, qui a des lettres, pourra nous objecter, il est vrai, le "précédent" de l'*Arlésienne*, autour de laquelle s'enroule tout un drame et qui reste prudemment dans la coulisse jusqu'au baisser du rideau — et *Tartufe* lui-même qui ne se montre au troisième acte que contraint et forcé. Pagnol a rigoureusement respecté le texte et le découpage scénique de la pièce. S'il ne nous montre pas la mer — vu qu'il s'agit d'un film parlant — c'est sans doute parce qu'elle ne parle pas!

*Marius*, *Fanny*, *Angèle* ont franchi l'Atlantique et ont connu à Montréal un succès aussi éclatant qu'à Marseille, à Paris et à travers toute la France et ses colonies. Ce miracle, on l'avouera, n'est pas un des moindres mérites du cinéma parlant. Si je ne parle pas d'*Angèle*, c'est que la censure n'a pas voulu, et Monet non plus!

Marcel Pagnol, en plus d'avoir donné un nouvel élan au théâtre et au film français, a redoré le blason de Marseille, terni par la fâcheuse réputation que lui avaient faite certaines affaires louches, qui lui avait valu d'être surnommée le "Chicago" de la Méditerranée.

Et pourtant les titres de gloire de Marseille sont nombreux.

Pagnol a su nous faire aimer César, Fanny, Panisse, les galéjades, l'ailloli et la bouillabaisse. Amplifions le décor où jouent ses personnages et rappelons ici un peu l'histoire de cette ville vivante de soleil et de rires, mais aussi de travail.

La Chambre de Commerce de Marseille vient d'éditer, en l'honneur du plus grand port méditerranéen, une magnifique plaquette dont elle a droit d'être fière.

A une époque où il est de bon ton de dénigrer tout effort français, on ne peut retenir sa fierté d'une progression si patiente, d'une œuvre qu'aucune crise passagère ne rebute.

L'an dernier, plus d'un million et demi de passagers et d'hommes d'équipages y sont passés. Il y avait parmi eux plus d'un demi-million d'étrangers, auprès desquels le port de Marseille a constitué la meilleure des leçons et des propagandes françaises.

Intensément active, la vieille et toujours jeune cité a toujours veillé à son développement industriel et commercial, elle a toujours dépendu du développement de son port et de ses voies d'accès pour arriver à ce but. Elle est fille de Grecs, petite-fille de Phocéens; bon sang ne peut mentir.

Pendant des siècles son influence, exclusivement commerciale et n'ayant que la mer pour s'exercer, s'étendit sur tous les rivages de la Méditerranée, car Marseille est le nœud le plus important de la ceinture mondiale qui passe par Suez et Panama. Les richesses du Nord de l'Afrique lui viennent tout naturellement, mais tout aussi naturellement les pétroles du Caucase, de la Roumanie

et de la Perse, le coton de la Cilicie et de l'Égypte, les riz de l'Indochine, les soies de la Chine et du Japon, les céréales d'Algérie, le café du Brésil, les peaux d'Amérique, le nickel du Canada et le caoutchouc de la Malaisie.

Rien d'étonnant que Marius ait eu la hantise de tous ces pays, que ce nom de Malaisie l'ait hypnotisé, et qu'il se soit gravé au fond de ses prunelles, plus que l'image de Fanny.

Amédée MONET.

## CEUX QUI S'EN VONT

BEIQUE, Louis-Joseph, fils de feu l'honorable sénateur Béique et de Caroline-Angélique Dessaulles, né à Montréal le 28 janvier 1876, fit ses études classiques au collège Sainte-Marie, étudia le droit à l'Université Laval de Montréal; admis à la pratique en 1900; trésorier du Barreau en 1926; conseil du roi; décédé le 21 février; laisse dans le deuil son épouse, née Béatrice Bisailon, trois filles et un garçon.

GADBOIS, Joseph-Anthime, né le 10 décembre 1845, à Saint-Antoine sur Richelieu, fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe, étudia la médecine au collège Victoria, fut admis à la pratique en 1872, exerça la profession de médecin à Saint-Marc, puis à Sherrington et finalement à Montréal; décédé à Outremont le 27 février; quatre filles lui survivent.

GAGNON, Oswald-Adhémar, né à Montréal en 1886, étudia la médecine à l'Université Laval de Montréal; professeur titulaire de médecine opératoire à l'Université de Montréal, chirurgien à l'Hôpital Notre-Dame, ancien président de la Société Médicale, président honoraire de la Société de Chirurgie, membre de l'Union médicale latine et de la *Clinical Surgeons' Association*; décédé à Outremont le 3 mars; laisse une épouse et quatre enfants.

LESSARD, Rosario, né à Montréal en 1891, étudia la médecine à l'Université Laval de Montréal, exerça sa profession à Hawkesbury pendant cinq ans, puis entra au service du laboratoire de chimie du Bureau provincial d'hygiène avant de devenir médecin en chef à la Providence; diplômé en hygiène publique et licencié du Conseil médical du Canada; décédé à Montréal le 9 mars; laisse dans le deuil son épouse et une fille.

TETRAULT, Arthur, né à Saint-Jacques-le-Mineur, le 17 décembre 1886, fit ses études classiques au collège de Sainte-Thérèse et sa médecine à l'Université Laval de Montréal, d'où il sortit en 1912; exerça d'abord sa profession à Labelle, puis vint s'établir à Tétraultville; décédé à Montréal le 11 février; laisse son épouse.

Anesthésie au gaz  
sur rendez-vous

Tél. DE. 4055  
2292, Girouard

### DOCTEUR M. CLERMONT

ANESTHESISTE

à l'hôpital de la Miséricorde et  
à l'hôpital Saint-Joseph de Lachine

Membre de la "International Anesthesia Research Society"  
et de la "Montreal Society of Anesthetists".

Cette revue est imprimée par

Tél. AMherst 2152

MODEL  
IMPRIMERIE MODELE LIMITEE  
PRINTING  
LTD

1206 CRAIG EST

MONTREAL

Diplômés, encouragez nos annonceurs.

Maison fondée en  
1901

# ROUGIER FRÈRES

Compagnie Incorporée

Importateurs de  
**Spécialités  
Pharmaceutiques**

Représentant au Canada des  
principales Maisons de France

SIÈGE SOCIAL :  
**350, RUE LE MOYNE**  
à Montréal



## TOUT CE QUI EST ÉLECTRIQUE

*Fabriqué au Canada*

QU'IL s'agisse de générateurs géants ou de lampes minuscules, la marque G-E garantit la qualité d'un assortiment complet de produits électriques.

Tout ce dont vous pouvez avoir besoin dans le domaine de l'électricité, que ce soit pour la maison, l'industrie ou le transport, est fabriqué par la Canadian General Electric. Ces produits sont le fruit de recherches intensives et d'une longue expérience dans la fabrication. Quelles que soient leurs fonctions, vous pouvez toujours compter qu'ils vous assureront un service sûr, efficace et satisfaisant.

**CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., LIMITED**

L'hon. J. M. Wilson,  
président.  
L'hon. D. O. L'Espérance,  
vice-président.

Beaudry Leman,  
vice-président.  
directeur-général.

## Trust Général du Canada

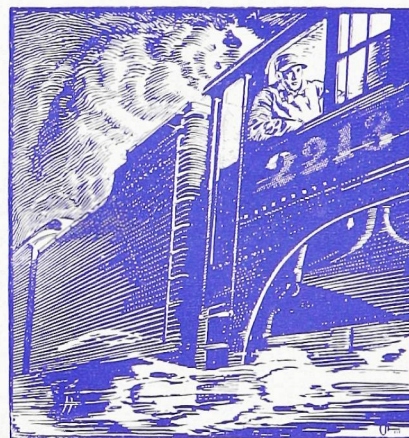
La nécessité d'un testament s'impose sans discussion. Il est aussi de suprême importance que l'exécuteur testamentaire soit *compétent, fidèle, responsable, permanent* et que son administration se réclame d'un sens pratique de la loi, des affaires, de la finance.

Capital versé ..... \$ 1,105,000.00  
Biens administrés, plus de ..... 42,000,000.00

Exécuteur testamentaire — Administrateur  
fiduciaire — Agent, Etc.

112, rue St-Jacques ouest  
MONTREAL

71, rue St-Pierre  
QUEBEC



### PAIEMENTS POSTAUX

POUR vos envois d'argent par la poste, utilisez le mandat-poste de la Banque Royale, moyen sûr et pratique, pour l'expéditeur et pour le destinataire. Les mandats-postes s'achètent aux succursales de la Banque, payables en dollars ou en livres.

LA

**BANQUE ROYALE**  
DU CANADA

# Université de Montréal

THÉOLOGIE — DROIT — MÉDECINE — PHILOSOPHIE  
— LETTRES — SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE —  
PHARMACIE — SCIENCES SOCIALES, ÉCONOMIQUES  
ET POLITIQUES — GÉNIE CIVIL — AGRICULTURE  
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE — COMMERCE —  
OPTOMÉTRIE — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE —  
ENSEIGNEMENT MODERNE — PÉDAGOGIE — MUSIQUE  
— DESSIN — ART MÉNAGER — TOURISME —  
ÉLOCUTION — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES  
GARDES-MALADES — HYGIÈNE SOCIALE APPLIQUÉE.

*Pour tous renseignements, s'adresser au*

## Secrétariat Général

1265, RUE SAINT-DENIS,

MONTRÉAL.

FONDÉE EN 1873

# ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL.

TRAVAUX PUBLICS — INDUSTRIE  
TOUTES LES BRANCHES DU GÉNIE

## Principaux Cours :

Mathématiques	Constructions Civiles	Géologie
Chimie	Génie Sanitaire	Economie Industrielle
Dessin	Résistance des Matériaux	Métallurgie
Electricité	Physique	Voirie
Minéralogie	Descriptive	Ponts
Arpentage	Mécanique	Chimie Industrielle
Mines	Hydraulique	Finances
Machines Thermiques		

Laboratoires de Recherches et d'Essais

PROSPECTUS SUR DEMANDE

Téléphones :

Administration — LANcaster 9207  
Laboratoire Provincial des Mines — LANcaster 7880

1430, RUE SAINT-DENIS